



Conseil de sécurité

Cinquante-huitième année

4853^e séance

Jeudi 30 octobre 2003, à 10 heures
New York

Provisoire

| | | |
|--------------------|---|-------------------------|
| <i>Président :</i> | M. Negroponte | (États-Unis d'Amérique) |
| <i>Membres :</i> | Allemagne | M. Pleuger |
| | Angola | M. Gaspar Martins |
| | Bulgarie | M. Tafrov |
| | Cameroun | M. Tidjani |
| | Chili | M. Muñoz |
| | Chine | M. Zhang Yishan |
| | Espagne | M. Arias |
| | Fédération de Russie | M. Lavrov |
| | France | M. Duclos |
| | Guinée | M. Sow |
| | Mexique | M. Pujalte |
| | Pakistan | M. Akram |
| | République arabe syrienne | M. Atieh |
| | Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord | M. Thomson |

Ordre du jour

Résolutions 1160 (1998), 1199 (1998), 1203 (1998), 1239 (1999) et 1244 (1999)
du Conseil de sécurité

Rapport du Secrétaire général sur la Mission d'administration intérimaire des
Nations Unies au Kosovo (S/2003/996)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A.



La séance est ouverte à 10 h 10.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Résolutions 1160 (1998), 1199 (1998), 1203 (1998), 1239 (1999) et 1244 (1999) du Conseil de sécurité

Rapport du Secrétaire général sur la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (S/2003/996)

Le Président (*parle en anglais*) : J'informe le Conseil que j'ai reçu des représentants de l'Albanie, de l'Italie, du Japon, de la Serbie-et-Monténégro et de l'Ukraine des lettres dans lesquelles ils demandent à être invités à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Suivant la pratique habituelle, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer au débat sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Šahović (Serbie-et-Monténégro) prend place à la table du Conseil; les représentants des pays susmentionnés occupent les sièges qui leur sont réservés sur le côté de la salle du Conseil.

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l'accord auquel le Conseil est parvenu lors de ses consultations préalables et en l'absence d'objection, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter au titre de l'article 39 de son règlement intérieur provisoire M. Harri Holkeri, Représentant spécial du Secrétaire général et chef de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK).

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

J'invite M. Holkeri à prendre place à la table du Conseil.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Les membres du Conseil sont saisis du rapport du Secrétaire général sur la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (S/2003/996).

À la présente réunion, le Conseil de sécurité entendra un exposé de M. Harri Holkeri. Étant donné que c'est la première fois que nous recevons M. Holkeri en sa qualité de Représentant spécial du Secrétaire général et chef de la MINUK, bien qu'il ne soit absolument pas étranger pour les uns et pour les autres, au nom du Conseil de sécurité, je lui souhaite une chaleureuse bienvenue.

Je donne la parole à M. Holkeri.

M. Holkeri (*parle en anglais*) : Je suis arrivé au Kosovo pour entamer ma mission en ma qualité de Représentant spécial du Secrétaire général, 11 semaines auparavant. Je n'étais pas arrivé depuis une demi-heure que quelqu'un a tiré à plusieurs reprises sur un groupe d'enfants qui se baignaient dans un ruisseau. Deux garçons serbes du Kosovo ont été tués et deux ont été grièvement blessés ce jour-là à Gorazdevac. Cet incident était peut-être un message à mon intention. Dans des cas précédents, des actes violents avaient coïncidé avec des visites internationales de haut niveau ou des progrès internationaux accrus s'agissant du Kosovo. Toujours est-il que ceci n'a fait que renforcer ma détermination d'entamer ma mission.

La semaine dernière, je me suis rendu dans un hôpital militaire de Belgrade où l'un des enfants grièvement blessé, Bogdan Bukumiric, est en convalescence. Il m'a demandé comment évoluait l'enquête. Je lui ai dit que nous avons la responsabilité de faire tout ce qui est en notre pouvoir pour traduire en justice les auteurs de ce crime. Reprenant le message que j'avais fait parvenir à tant d'habitants du Kosovo, je lui ai dit que nous avons besoin de l'aide et de la coopération de tous, pour faire en sorte que justice soit faite. Malheureusement, comme dans de nombreuses autres sociétés, les enquêteurs se heurtent à un mur de silence en raison de la peur et de l'intimidation. Il faut assurer à mon jeune ami, Bogdan, et à sa génération un avenir exempt de toute menace de violence. Je suis convaincu que la très grande majorité de la population du Kosovo, indépendamment de son origine ethnique, s'oppose au recours à la violence.

Outre la fusillade à Gorazdevac, plusieurs autres incidents violents et absurdes ont ébranlé le Kosovo pendant les semaines qui ont suivi. J'ai dit clairement aux dirigeants du Kosovo que les déclarations de regret ne suffisaient pas. Je leur ai demandé de sortir de leur bureau et d'expliquer à leurs électeurs dans les villes,

les villages, sur les lieux de travail, dans les écoles et les familles que la violence devait cesser. Elle nuit au Kosovo. Beaucoup trop de gens tolèrent silencieusement la violence motivée par des considérations ethniques. Il convient de s'y opposer.

Les attaques peuvent reprendre à tout moment. De part et d'autre, les extrémistes peuvent tenter à nouveau d'influer sur l'image que la communauté internationale se fait du Kosovo pour discréditer les activités de consolidation de la paix de la MINUK et de la KFOR. Ils peuvent également recourir à la violence pour dissuader les personnes déplacées et les réfugiés de revenir.

Dans l'ensemble, la situation en matière de sécurité s'est beaucoup améliorée dans la majeure partie du Kosovo, mais les progrès spectaculaires enregistrés par la communauté majoritaire n'ont pas été ressentis par tous. La primauté du droit est ouvertement bafouée dans de nombreuses localités à travers le Kosovo. Pour lutter contre ces phénomènes, il faudra mettre en oeuvre une coopération intense entre la composante policière et judiciaire de la MINUK avec le plein engagement du Service de police du Kosovo et la force de maintien de la paix dirigée par l'OTAN. La KFOR continue de réaliser un excellent travail en vue d'instaurer un environnement sûr dans tout le Kosovo. Nous comptons sur son appui continu et vigoureux.

Le Service de police du Kosovo, qui compte maintenant presque 6000 hommes et femmes, est de plus en plus qualifié pour mener des activités de police plus poussées. En conséquence, la police de la MINUK commence à réduire graduellement sa présence. De même, les résidents locaux constituent une proportion croissante du personnel et des administrateurs du système judiciaire. Le recours exclusif aux juges internationaux dans les procès avec jury diminue rapidement, car les membres de l'appareil judiciaire local font la preuve de leur capacité de traiter d'affaires difficiles.

Il reste pourtant beaucoup à faire pour améliorer la situation en matière de sécurité au Kosovo. La sécurité et la primauté du droit restent ma plus haute priorité, car elles sont l'une et l'autre indispensables au progrès sur de nombreux autres points essentiels, y compris les retours et le développement économique.

Les incidents violents de l'été dernier ont considérablement dégradé l'image de la sécurité que se font les communautés minoritaires. De toute évidence,

si les personnes déplacées craignent pour leur sécurité, elles ne rentreront pas dans leurs foyers. On ne devrait pas permettre à la violence interethnique d'inverser la tendance positive en matière de retours, qui était appuyée par la lettre ouverte signée au début de juillet et adressée aux personnes déplacées pour les exhorter à revenir. Cet engagement louable a été en outre appuyé par l'allocation de 7 millions d'euros prélevés sur le budget consolidé du Kosovo qu'ont accordés les institutions provisoires pour financer les projets de retours. C'est une évolution constructive dont nous nous félicitons.

Au total, la liberté de mouvement a continué de s'améliorer dans la plus grande partie du Kosovo, la MINUK ayant fourni ou facilité les transports pour les communautés minoritaires. La grande difficulté reste de faire en sorte que toutes les communes, et notamment celles qui doivent accueillir les personnes déplacées qui reviennent, fassent preuve d'un attachement manifeste à l'idéal d'une société tolérante et multiethnique.

Je voudrais saisir cette occasion pour vous rappeler que les retours nécessitent une planification et des fonds suffisants pour être couronnés de succès. Les fonds des donateurs pour 2004 devraient être versés suffisamment tôt pour permettre de préparer dûment les projets.

Un autre objectif fondamental est le dialogue direct entre Pristina et Belgrade. Une grande partie de mon temps a été consacrée à préparer le lancement de cet important processus. Mon objectif est de traduire l'engagement politique du Sommet Union européenne-Balkans occidentaux tenu à Thessalonique, où Belgrade et Pristina ont approuvé le processus de dialogue en un cadre concret et effectif de communication entre les parties.

Cela s'est avéré être un effort difficile et ardu. Le Premier Ministre, M. Rexhepi, a toujours dit que la participation de son gouvernement au dialogue dépendait d'une approbation par consensus des principaux partis de la coalition ou du consensus de l'Assemblée. Selon moi, et ce point de vue est largement partagé par la communauté internationale, le Gouvernement doit décider sans retard de s'engager dans les négociations techniques. Le Premier Ministre et les ministères respectivement concernés doivent déterminer sans autre retard la meilleure manière pour le Gouvernement de contribuer au processus. En outre,

certaines dirigeants politiques albanais du Kosovo ont dit que leur participation à toute négociation dépendrait des changements à intervenir dans les structures et responsabilités gouvernementales, ainsi que de la création de nouveaux ministères, notamment dans les zones réservées.

Il ne peut y avoir aucun lien entre le processus de dialogue et le renforcement des responsabilités et structures des institutions provisoires. Ce type de marchandage n'est pas acceptable. Le dialogue est l'une des normes approuvées par le Conseil de sécurité. Quant au transfert de nouvelles compétences au-delà de ce que prévoit le chapitre 5 du Cadre constitutionnel, je suis sûr que le Conseil de sécurité donnera l'orientation nécessaire.

Étant donné que le Gouvernement et les partis de la coalition n'ont pas accepté la responsabilité de contribuer à la réalisation de cette étape particulière, seulement deux dirigeants institutionnels – M. Rugova, Président du Kosovo, et M. Daci, Président de l'Assemblée du Kosovo – sur trois ont participé au lancement des négociations à Vienne, le 14 octobre 2003. Je les félicite de leur courage politique et de leur sens des responsabilités. Il est regrettable que l'absence du Gouvernement ait empêché une représentation multiethnique de Pristina à la réunion de Vienne. J'apprécie le fait que, malgré cela, le Premier Ministre, M. Zivkovic et le Vice-Premier Ministre, M. Covic, aient décidé de venir.

Les délégations de Belgrade et de Pristina se sont assises autour de moi dans la salle historique du Congrès de la Chancellerie fédérale d'Autriche. Un éventail impressionnant de représentants de la communauté internationale était présent au plus haut niveau.

Il est notoire que les membres des délégations de Belgrade et de Pristina n'ont pas eu d'échange direct, toutefois lors de cette première rencontre ils ont écouté attentivement leur interlocuteur et, sur certains points, leurs commentaires donnent des signes encourageants, de progrès éventuels. Les représentants de la communauté internationale ont encouragé les participants à poursuivre le dialogue, insistant sur le fait qu'il s'agit de l'un des huit critères requis avant d'entamer les pourparlers sur le statut définitif du Kosovo.

Notre tâche consiste actuellement à maintenir l'élan et à aller de l'avant. Les quatre groupes de

travail à représentation pluriethnique de la partie kosovare doivent être rapidement formés pour entamer les négociations techniques à Belgrade et à Pristina, au niveau des experts. Cela également risque d'être une bataille ardue. Je demande instamment au Conseil et à l'ensemble de la communauté internationale de fournir un appui continu au processus de dialogue. Parler d'une seule voix, comme cela a été le cas à Vienne, revêt la plus haute importance.

Parallèlement à ces efforts, les institutions provisoires d'administration autonome et la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) s'attachent activement à préparer un plan conjoint pour la mise en oeuvre des huit critères. Nous collaborons étroitement avec le Cabinet du Premier Ministre pour définir des objectifs réalistes, pouvant être atteints dans la limite du calendrier convenu, de sorte que les institutions provisoires atteignent les normes fixées. Ce plan conjoint devrait clarifier les choses tant pour la population kosovare que pour la communauté internationale s'agissant de satisfaire aux normes et de l'évaluation des progrès.

J'ai parlé essentiellement de la sécurité, des retours, du dialogue et des normes, mais il y a de graves difficultés dans d'autres domaines également. L'économie kosovare accuse des progrès. Les recettes fiscales et les revenus douaniers dépassent les espérances. Il a été convenu avec le gouvernement d'apporter les changements indispensables aux méthodes de gestion en ce qui concerne le problème économique le plus tenace du Kosovo, à savoir la distribution tout à fait irrégulière et inappropriée de l'électricité. Le chômage est encore de 57 % et il est plus élevé encore pour les femmes et les jeunes. La privatisation est indispensable et représente assurément le seul espoir pour surmonter ces difficultés.

Cependant, l'Agence fiduciaire du Kosovo se déclare préoccupée par la question de l'immunité de son personnel et par le cadre juridique de son actuelle législation. Ceci a un effet néfaste sur le processus de privatisation. De nouveaux entretiens sur ces questions sont nécessaires pour faciliter la mise en oeuvre efficace du processus de privatisation, qui est vital au développement économique du Kosovo.

La MINUK est sur le point d'achever le transfert des responsabilités non réservées dans les domaines convenus aux institutions provisoires, conformément au Cadre constitutionnel. Nous devons faire en sorte

que non seulement les responsabilités non réservées soient effectivement transférées, mais aussi que les institutions provisoires soient en mesure d'absorber ces nouvelles responsabilités et de les assumer avec les compétences techniques et l'honnêteté politique nécessaires.

Les dirigeants du Kosovo demandent de plus en plus à la MINUK de transférer des responsabilités des domaines réservés. Je leur ai répondu que le transfert aux institutions provisoires, de responsabilités relevant des domaines réservés, au titre du Cadre constitutionnel, dépassait mon mandat et nécessitait une décision du Conseil de sécurité. J'ai également indiqué que j'étais prêt à travailler avec le gouvernement à accroître son efficacité dans un véritable esprit de coopération. J'ai indiqué que j'étais disposé à considérer favorablement la création des structures nouvelles qui seront peut-être nécessaires à cet effet, et ce toujours en conformité avec la résolution 1244 (1999) et avec le Cadre constitutionnel.

Ce faisant, les institutions démocratiques du Kosovo, tant au niveau central que municipal, continuent de se développer et d'améliorer progressivement leurs compétences administratives et leur efficacité. La MINUK recevra prochainement les recommandations de la mission du Conseil de l'Europe sur la décentralisation au Kosovo, prévues pour la mi-novembre. Ces recommandations devraient servir de point de départ au rapprochement entre les autorités locales démocratiques et la population, ainsi qu'au renforcement de leur efficacité. Le processus de décentralisation risque de s'avérer complexe et long et il dépendra de la capacité des représentants locaux d'assumer des responsabilités nouvelles. Toutefois, il reste encore beaucoup à faire pour fournir à tous les citoyens des services qui fonctionnent et pour garantir le respect des droits des minorités à tous les niveaux de l'administration publique.

Il est très préoccupant de constater que les autorités de Belgrade continuent de renforcer des structures parallèles au Kosovo, comme le prouve la récente nomination unilatérale par le Centre de coordination du Kosovo, de prétendus coordonnateurs régionaux et municipaux. Belgrade doit s'en tenir aux structures mises en place au Kosovo et doit abandonner cette politique inacceptable et collaborer avec les organes de gouvernementaux véritablement pluriethniques du Kosovo.

Des tribunaux parallèles continuent de fonctionner dans les municipalités du nord et même à l'extérieur du Kosovo. Ceci est tout à fait inadmissible. Ces tribunaux prétendent avoir compétence au Kosovo. Des mandats d'arrêt internationaux, sans aucune validité, sont lancés contre des résidents du Kosovo par ces entités non autorisées. Ces pratiques ont déjà causé de sérieuses difficultés et cette situation ne peut être tolérée. En vertu de la résolution 1244 (1999), c'est la MINUK qui a compétence et autorité au Kosovo.

L'avenir du Kosovo, à court et moyen terme, est incertain, mais le désir ardent de la population kosovare de vivre dans la paix, la stabilité au sein d'une société régie par le droit est, lui, tout à fait évident. Les luttes internes et le vedettariat auxquels se livrent les politiciens dans la perspective des élections au Kosovo et en Serbie continueront de gêner nos efforts pour remplir pleinement les tâches vitales que comporte la mise en oeuvre du mandat de la MINUK. L'opinion publique est de plus en plus mécontente de l'incapacité patente du gouvernement à régler les problèmes qui influent sur son bien-être. La persistance d'un haut niveau de chômage est particulièrement préoccupante. Les institutions provisoires, quant à elles, n'ont cessé d'expliquer ces insuffisances par ce qu'elles conçoivent comme l'absence d'une autorité avec laquelle traiter de ces questions.

Ces tensions, dues au fait que Belgrade continue de soutenir les structures parallèles; à l'éventualité de nouvelles attaques violentes à caractère ethnique, à la peur qui en découle et qui retient de nombreuses personnes déplacées de retourner au Kosovo, sont autant de difficultés qui exigent notre détermination à appliquer les principes et les objectifs énoncés dans la résolution 1244 (1999).

La MINUK, la Force de paix au Kosovo (KFOR) et la communauté internationale ont encore une lourde tâche à accomplir ensemble au Kosovo pour satisfaire aux normes fixées. C'est sur cette base que le Conseil de sécurité sera en mesure de déterminer le statut futur du Kosovo. Nous comptons sur l'appui renouvelé du Conseil de sécurité et de la communauté internationale pour surmonter les difficultés actuelles.

M. Atieh (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Monsieur le Président, ma délégation se joint à vous pour souhaiter à son tour la bienvenue à M. Harri Holkeri, qui se trouve parmi nous aujourd'hui. Nous le félicitons de sa nomination en tant que Représentant

spécial du Secrétaire général et chef de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK). Nous le remercions également de son exposé complet et utile sur l'évolution de la situation au Kosovo.

Ma délégation note avec satisfaction que M. Holkeri confirme les priorités essentielles de la Mission, à savoir consolider l'état de droit, améliorer les conditions de sécurité, raffermir les droits des minorités et des réfugiés et favoriser le développement économique. Nous approuvons l'intérêt porté par le Représentant spécial à l'amélioration de la sécurité, en vue d'éviter tout acte de violence susceptible de faire régresser le processus de paix et de saper les progrès accomplis jusqu'à présent. Nous encourageons M. Holkeri à prendre part aux préparatifs d'un dialogue direct sur les questions pratiques entre Pristina et Belgrade. En effet, ce dialogue est l'une des conditions préalables requises pour commencer à aborder la question du statut du Kosovo.

Nous nous félicitons du transfert en cours des compétences non réservées aux institutions provisoires d'autonomie, tel que prévu au chapitre 5 du Cadre constitutionnel. Mais il faut que ces compétences soient transférées de façon progressive et contrôlée, en coopération avec les institutions provisoires d'autonomie. À ce sujet, nous tenons à souligner que des mesures doivent être prises au niveau local afin de rendre les administrations municipales plus efficaces, de renforcer leur capacité à répondre aux besoins des civils et d'écartier les obstacles politiques susceptibles d'entraver le travail des conseils municipaux. À cet égard, nous soulignons la nécessité d'effectuer le recrutement des agents de la fonction publique dans la transparence et dans le respect de la composition ethnique de la population du Kosovo. De plus, il importe d'assurer la participation de la femme, afin que le secteur public puisse être véritablement performant.

Ma délégation réaffirme la nécessité de consolider l'état de droit et de protéger les droits des minorités ethniques au Kosovo. Il faut également lutter contre la criminalité organisée, contrôler les frontières et empêcher le trafic d'armes et de drogue. Nous tenons également à souligner qu'il est essentiel que les réfugiés et les personnes déplacées puissent retourner dans leur foyer en toute sécurité, de même qu'il est primordial d'assurer la libre circulation. Cette question reste un sujet de grande préoccupation pour de nombreuses minorités. En effet, le sentiment

d'insécurité croissante a une influence négative sur les retours des réfugiés et des personnes déplacées et la restitution de leurs biens, et il provoque un déséquilibre économique et social au détriment des habitants de la région tout entière.

Ma délégation appuie les observations faites par le Secrétaire général dans son rapport (S/2003/996), dans lequel il souligne l'importance du développement économique et social pour asseoir la stabilité du Kosovo et attirer les investisseurs régionaux et internationaux, lesquels pourraient financer de nombreux projets et contribuer ainsi au développement économique tant attendu par la population du Kosovo.

Pour terminer, ma délégation exprime tout son appui à M. Holkeri. Nous sommes prêts à coopérer avec lui et avec la MINUK pour assurer la sécurité et la stabilité dans la province et dans l'ensemble de la région des Balkans.

M. Duclos (France) : Le Représentant spécial nous a rappelé sa précédente venue au Conseil et les circonstances tragiques qui ont entouré sa nomination. Que ce soit pour moi l'occasion de redire ici que nous sommes, hélas, trop familiers du langage des bombes et des meurtres, moyens de communication des terroristes. Et que la mémoire de ceux qui sont morts dans ces circonstances nous oblige à la plus grande détermination – que je voudrais réaffirmer ici – dans la lutte contre le terrorisme. Je remercie M. Holkeri pour son exposé, qui met en lumière les priorités et les perspectives pour le Kosovo.

M. Holkeri a noté dans son exposé l'importance du rôle joué par l'Union européenne. Nous soutenons ce rôle, et nous sommes pleinement d'accord avec l'intervention que fera tout à l'heure la présidence de l'Union européenne. En sus des remarques de la présidence italienne, je souhaiterais souligner les points suivants.

Tout d'abord, la communauté internationale reste déterminée à progresser dans cette affaire en appliquant la formule « des normes avant le statut ». En d'autres termes, elle considère que la question du statut futur du Kosovo ne pourra commencer à être abordée avec sérénité et efficacité que quand les progrès réalisés pour atteindre chacune des huit normes seront jugés satisfaisants. Les objectifs sont connus. La réalisation de ces huit normes, entérinées par la communauté internationale, permet de progresser vers l'édification d'un Kosovo moderne, démocratique et

pluriethnique. Elle constitue en outre une phase essentielle dans le rapprochement avec l'Union européenne. Le rapport très complet du Secrétaire général (S/2003/996) permet de mesurer l'ampleur des efforts qui restent à accomplir dans chacun de ces huit domaines. Le plan conjoint de mise en oeuvre, en cours de finalisation, permettra, je l'espère, aux institutions provisoires d'autonomie d'avancer de façon active dans cette voie.

Sans établir de hiérarchie entre les huit normes, cette délégation souhaite aujourd'hui mentionner trois d'entre elles. En premier lieu, concernant la relation avec Belgrade, le dialogue direct entre Pristina et Belgrade a été lancé le 14 octobre dernier à Vienne, grâce aux efforts de M. Holkeri. Nous nous en réjouissons. Cela correspond à une priorité de la communauté internationale, mais aussi à un engagement pris par les parties lors du Sommet de Thessalonique. Des groupes de travail technique doivent maintenant travailler sur quatre sujets d'intérêt commun. Nous appelons Belgrade, et plus encore les autorités provisoires à Pristina, à s'engager de façon constructive dans ce dialogue, y compris en composant des délégations représentatives. Il s'agit non seulement de réaliser l'une des huit normes mais aussi d'améliorer de façon concrète la vie quotidienne des habitants de la région.

Deuxièmement, je souhaite aborder le retour au Kosovo des personnes déplacées. Nous condamnons les violences de l'été. Ces violences risquent d'avoir pendant quelque temps un effet dissuasif sur les candidats au retour. Nous avons été encouragés par les déclarations des institutions provisoires d'autonomie condamnant ces violences. Nous nous sommes réjouis de leur engagement public en faveur des retours. Nous souhaitons que les institutions provisoires prennent désormais les mesures concrètes nécessaires pour éviter que de telles violences se reproduisent et pour que les personnes qui reviennent au Kosovo puissent le faire dans des conditions de sécurité et de dignité normales.

Je voudrais enfin parler de l'objectif d'institutions démocratiques et fonctionnelles. Cette norme concerne aussi le niveau local d'administration. La réalisation des objectifs de la communauté internationale se joue en effet en grande partie au niveau des municipalités. Nous attachons donc une grande importance à la mise en oeuvre du projet de décentralisation. Nous incitons tous les acteurs à mettre

dès que possible en application les recommandations qui seront faites dans le domaine de la décentralisation.

Pour terminer, je souhaiterais redire à M. Harri Holkeri combien nous apprécions l'action qu'il mène dans des conditions difficiles au Kosovo. Nous savons combien cette action demande d'investissement mais nous savons aussi combien elle est importante pour l'avenir du Kosovo et la stabilité de la région dans son ensemble. M. Holkeri peut compter sur notre soutien entier et constant. Nous demandons à tous les acteurs de coopérer de façon constructive avec lui.

M. Akram (Pakistan) (*parle en anglais*) : Je me joins aux autres membres pour accueillir M. Holkeri au Conseil de sécurité et je le remercie pour son rapport. Nous complimentons M. Holkeri pour le travail effectué en ces quelques premiers mois d'exercice de ses fonctions dans l'application des dispositions de la résolution 1244 (1999) en particulier celles relatives à l'instauration au Kosovo d'une autonomie et d'une auto-administration substantielles. Il semblerait que le transfert des responsabilités aux institutions provisoires d'autonomie se poursuive à un rythme satisfaisant. Nous nous félicitons que M. Holkeri ait accepté les propositions qui sont en accord avec le chapitre 8 du Cadre constitutionnel, d'examiner le transfert de compétences supplémentaires qui sont réservées au Représentant spécial du Secrétaire général.

Les nouveaux progrès dans les débats de l'Assemblée du Kosovo, en dépit des difficultés internes, et les progrès au niveau du gouvernement local constituent des faits positifs. Nous complimentons à nouveau la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) pour ses efforts à aller de l'avant. Cependant, la persistance de structures administratives parallèles demeure une cause de préoccupation. Les questions de sécurité et la liberté de circulation nous préoccupent également. En dépit des efforts de la MINUK pour renforcer l'état de droit, des problèmes considérables demeurent.

Nous nous félicitons de l'augmentation du nombre des retours de réfugiés. Cependant, de nouveaux progrès sur d'autres questions sont nécessaires, telles que les retours durables, les droits des minorités et l'intégration interethnique. En dépit de la complexité de ces questions, nous appuyons les efforts continus de la MINUK.

Bien que nous soutenions les efforts continus de la MINUK pour établir des normes au Kosovo, nous continuons d'exprimer nos réserves en ce qui concerne la politique « des normes avant le statut ». C'est une approche unique, qui n'a pas été appliquée à d'autres situations dans des circonstances similaires. La politique « des normes avant le statut » n'a pas été, par exemple, appliquée au Timor oriental ou dans d'autres territoires contestés tels que l'Abkhazie ou le Sahara occidental. Nous convenons que les normes sont importantes, mais elles ne devraient pas devenir un obstacle inutile à une solution rapide du statut futur du Kosovo. Nous reconnaissons que la question du statut du Kosovo est très complexe et délicate, et qu'elle nécessitera certainement beaucoup de patience et de dur travail pour être résolue. Cependant, nous estimons que l'on doit accorder à la question du statut la priorité qu'elle requiert et qu'il faudrait cesser de la lier aux normes. L'élaboration des normes devrait continuer de manière indépendante. Toutefois, même si la solution de la question du statut risque de prendre du temps, elle ne devrait pas dépendre de la mise en place des normes, qui est peut-être difficile à réaliser.

Par conséquent, le Pakistan appuie pleinement les efforts de M. Holkeri pour instaurer un dialogue direct entre Pristina et Belgrade sur des questions pratiques. Nous espérons qu'en son temps ce dialogue, une fois établi, pourra servir de base à d'autres discussions sur la question du statut. Ceci pourrait fonctionner en parallèle avec d'autres mécanismes, notamment ceux qui visent à permettre à tous les habitants du Kosovo d'exercer leur droit inaliénable à l'autodétermination. La question du statut et des principes importants qui en sont la base est trop importante pour que ce Conseil l'ignore ou la remette à plus tard.

J'ajouterai un dernier mot sur la MINUK : alors que nous reconnaissons que l'avenir du Kosovo est considéré dans un contexte européen, le rôle de la MINUK doit continuer d'être un rôle international. À cet égard, nous souhaiterions voir un plus grand équilibre géographique dans le recrutement du personnel d'encadrement de la MINUK, en particulier dans celui des principaux fonctionnaires internationaux. De même, la MINUK doit également continuer de rechercher le plus large appui international pour ses activités et ses initiatives clefs, notamment à l'ONU et parmi les pays fournisseurs de contingents.

Pour terminer, je souhaiterais à nouveau rendre hommage à M. Holkeri pour ses réussites à ce jour et pour l'assurer de l'appui continu du Pakistan à ses efforts dans l'établissement de la paix, de la stabilité et d'une gouvernance autonome au Kosovo dans le respect des droits de tous ses habitants.

M. Pleuger (Allemagne) (*parle en anglais*) : Premièrement, je me joins aux autres délégations pour remercier le Représentant spécial, M. Holkeri, de son rapport très détaillé. Je souhaiterais également lui rendre hommage pour le travail qu'il a effectué dans ces premiers mois à ce poste et l'assurer de notre appui continu pour son travail très difficile et important.

Deuxièmement, je voudrais dire que l'Allemagne souscrit pleinement à la déclaration que l'Italie fera sous peu au nom de l'Union européenne dans ce débat.

Le début d'un dialogue direct entre Pristina et Belgrade à Vienne, ce mois-ci, a remis le Kosovo sur le devant de la scène. Ceci parce qu'un dialogue direct est perçu correctement comme étant un pas vers la solution à de nombreux problèmes du Kosovo. Nous partageons le regret de M. Holkeri que le Gouvernement du Kosovo n'y ait pas été représenté. Nous espérons que cette situation changera, car il n'y a simplement pas de solution de rechange au dialogue direct pour le moment. C'est la raison pour laquelle l'Allemagne attache la plus haute importance à la mise en place de véritables groupes de travail pour un dialogue direct le plus rapidement possible.

Permettez-moi de souligner certains des faits nouveaux décrits dans le rapport du Secrétaire général qu'a également mentionnés le Représentant spécial.

La situation en matière de sécurité au Kosovo reste préoccupante. On a indiqué que les violences perpétuelles y avaient malheureusement entraîné la mort de civils innocents ainsi que d'agents de police. Je répète ce qui a déjà été dit au Conseil à maintes reprises : cette violence est absolument inacceptable. Ni les horreurs que les Kosovars ont connues lors de la crise au Kosovo ni les atrocités commises naguère contre la population majoritaire albanaise du Kosovo ne sauraient en aucune façon justifier les actes de violence commis contre la population aujourd'hui minoritaire du Kosovo. Toute forme de représailles violentes et de haine ethnique est absolument inadmissible.

Ce problème est directement lié aux critères de référence et à la question de l'avenir du Kosovo. Si les violences ne cessent pas et tant que les Kosovars de toutes les communautés ethniques ne se sentiront en sécurité au Kosovo, il sera impossible aux personnes déplacées de retourner chez elles. Le retour en toute sécurité des personnes déplacées est l'un des critères de référence requis pour que des progrès puissent être réalisés dans le règlement de la question du statut.

Nous demandons aux hommes politiques du Kosovo de lutter activement contre ce climat de haine, de condamner en termes clairs la violence quand elle se produit et d'encourager également la plus grande coopération entre les diverses communautés ethniques et la police afin de parvenir à élucider les crimes violents. Il est fâcheux, comme cela a été noté dans le rapport et également par M. Holkeri, qu'aucun responsable des meurtres commis récemment n'ait été identifié.

Outre la cessation de la violence, le succès de la politique des retours exigera un plan de décentralisation politique efficace. La communauté internationale doit accorder la plus haute priorité à l'élaboration d'un tel plan au cours des mois à venir, qui répondra aux besoins de toutes les communautés. Cela contribuera à renforcer la confiance et à faciliter les négociations entre les parties.

Par ailleurs, les structures politiques parallèles illégales qui, comme le souligne le rapport du Secrétaire général et également M. Holkeri dans son exposé, sont soutenues par Belgrade, restent en place et constituent une entrave substantielle au progrès. Nous souscrivons pleinement aux observations de M. Holkeri concernant les tribunaux parallèles. Ces structures parallèles doivent être démantelées immédiatement.

Quant à la question des critères de référence, nous sommes d'avis qu'il sera hautement profitable de rendre toutes les étapes pleinement opérationnelles dans le cadre d'un plan de travail détaillé. Cela permettra de faire porter les efforts au Kosovo sur ce qui doit être accompli et cela donnera à la communauté internationale une base plus claire à partir de laquelle les progrès pourront être mesurés. Nous espérons que la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies (MINUK) et les institutions du Kosovo seront en mesure de mener à bien aussi rapidement que possible les étapes opérationnelles de référence. Ces critères de référence devront être étroitement liés aux mesures à

prendre par les parties dans la région afin de réaliser leurs ambitions affirmées de faire avancer le processus de stabilisation et d'association européennes.

Je voudrais faire quelques observations quant aux difficultés juridiques apparues dans la privatisation des entreprises en propriété collective au Kosovo, comme cela a été signalé dans le rapport du Secrétaire général. L'Agence fiduciaire du Kosovo – agence chargée de la privatisation au Kosovo – a conclu que les incertitudes juridiques empêchaient que des progrès soient réalisés dans la privatisation des entreprises en propriété collective au Kosovo. Il semble que le personnel de l'agence et, en fait, du Pilier IV de la MINUK ne soit pas actuellement couvert par l'immunité appliquée au personnel de l'ONU. Certains membres du personnel pourraient donc être assujettis, ainsi que l'agence, à des obligations inacceptables. Ce problème doit être rapidement réglé. Nous croyons comprendre que le Pilier IV de la MINUK, y compris l'Agence fiduciaire du Kosovo, fait partie intégrante de la mission des Nations Unies au Kosovo ainsi que les autres composantes. Nous espérons que l'ONU et son département juridique trouveront bientôt une solution à ce problème.

Une privatisation rapide est – et nous partageons le point de vue M. Holkeri sur ce point – essentielle pour tirer le meilleur parti, sur le plan économique, des atouts dont le Kosovo dispose, et les progrès économiques sont indispensables à la stabilité sociale et politique. Il est donc nécessaire que la privatisation ne prenne aucun retard – comme c'est le cas à présent – et puisse enregistrer des progrès rapides.

Je voudrais terminer en revenant sur la question du dialogue direct. Nous espérons que les sessions du groupe de travail consacrées à tous les domaines s'amorceront le mois prochain. Outre le fait qu'il s'agisse d'un critère de référence essentiel, le dialogue direct est la meilleure façon de renforcer la confiance entre les deux parties.

Les groupes d'experts examineront les problèmes tels que la pénurie d'électricité et les difficultés des déplacements transfrontaliers qui, s'ils étaient surmontés, contribueraient réellement à améliorer la vie de la population. J'ai été heureux d'entendre M. Holkeri noter que des progrès avaient été enregistrés à cet égard. Toutefois, nous croyons comprendre que la méfiance subsiste entre les parties, ce qui pourrait les amener à tergiverser. Nous estimons

qu'il leur faut porter leurs efforts sur les progrès qui peuvent être réalisés dans l'intérêt de leur peuple en instaurant le dialogue dès à présent.

Pour terminer, l'Allemagne se tient prête à faciliter ce dialogue mais en définitive c'est aux parties elles-mêmes qu'il appartient de le faire aboutir.

M. Lavrov (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : À l'instar de nos collègues, nous sommes reconnaissants au Secrétaire général de son rapport. Nous sommes heureux d'accueillir ici Harri Holkeri et nous le remercions de son exposé.

Les évaluations du rapport et celles énoncées par le Représentant spécial du Secrétaire général concordent largement avec notre appréciation des processus qui se déroulent au Kosovo. Nous avons maintes fois exposé notre avis à ce sujet lors des séances du Conseil de sécurité.

Nous maintenons que malgré certains progrès enregistrés pour ce qui est de l'instauration d'une autonomie effective et d'une véritable auto-administration conformément à la résolution 1244 (1999), un certain nombre de tâches importantes sont bien loin d'être accomplies. Les exigences clés de la résolution demeurent lettre morte, en particulier les volets concernant les habitants non albanais du Kosovo et le retour des réfugiés et des personnes déplacées.

Il n'existe pas de sécurité absolue qui soit égale pour l'ensemble de la population de la province. Il n'existe ni libertés, ni droits fondamentaux et égaux pour tous, notamment le droit à l'emploi. Il n'existe pas de représentation adéquate des minorités, en particulier la minorité serbe, dans les structures des institutions provisoires d'autonomie.

En dépit de la baisse générale de la criminalité, de graves incidents violents continuent de se produire, notamment des incidents à motivation ethnique. Malheureusement, les personnes coupables d'une série de crimes atroces contre les représentants de la communauté serbe dans la province n'ont toujours pas été identifiées ni dûment sanctionnées. Il suffit de rappeler ici le meurtre d'une famille serbe à Obilić et une attaque armée contre des enfants d'une école serbe à Gorazdevac. Ces crimes sont injustifiables et sont tout bonnement des manifestations de terrorisme. Nous prenons note des mesures prises par la présence internationale pour appréhender leurs auteurs et les traduire en justice.

Toutefois, il nous faut noter que même les quelques changements positifs intervenus dans la situation des minorités et dans l'avancement des retours des réfugiés non albanais dans la province – progrès notés dans le rapport – n'ont eu lieu, dans une large mesure, que par suite des pressions constamment exercées par la communauté internationale.

Nous partageons entièrement l'opinion du Secrétaire général selon laquelle les déclarations des dirigeants des institutions provisoires d'autonomie, concernant leur attachement à la multiethnicité, doivent être étayées par des mesures concrètes. Malheureusement, nous constatons que dans la pratique, ces organes continuent très souvent d'ignorer les intérêts des minorités et ne se hâtent pas d'assumer leurs responsabilités pour transférer les prétendues compétences non réservées, conformément au Cadre constitutionnel et à la résolution 1244 (1999).

Comme les autres membres du Conseil de sécurité, nous sommes convaincus que, sans une amélioration radicale de la situation dans ces domaines, le rêve de l'édification d'une société démocratique multiethnique au Kosovo sera retardé. Cela créera des illusions dangereuses dans l'esprit des extrémistes, qui continuent d'exister dans la province, et cela créera un terrain propice à davantage de violence.

S'agissant du maintien au Kosovo de certains éléments des structures parallèles, ce problème doit être résolu sur la base d'accords mutuellement acceptables. Il est très important que de tels accords permettent de répondre aux besoins quotidiens de toutes les communautés – en particulier les communautés minoritaires – au Kosovo.

Nous saluons la contribution de M. Holkeri à l'organisation de la rencontre de Vienne du 14 octobre, dont le but était d'engager un dialogue direct entre Belgrade et Pristina sur des problèmes pratiques d'intérêt mutuel. Nous notons qu'à la rencontre de Vienne, les deux parties ont exprimé leur appui aux efforts de la communauté internationale pour instaurer un tel dialogue et réaffirmé qu'elles étaient disposées à faciliter son évolution au sein des groupes de travail.

Bien entendu, nous ne pouvons que regretter que le chef du Gouvernement provincial, M. Rexhepi, ait refusé de participer à la rencontre de Venise. Néanmoins, nous espérons que les débats au sein des

groupes de travail sur des questions pratiques, telles que le retour des réfugiés et des personnes déplacées, le sort des personnes portées disparues et la coopération dans les domaines de l'énergie, du transport et des communications, commenceront incessamment et qu'ils seront menés dans une atmosphère non politisée, méthodique et constructive.

Les efforts internationaux doivent principalement viser la pleine mise en oeuvre de la résolution 1244 (1999) sur la base du principe convenu des « normes avant le statut »; l'examen des aspects politiques du problème du Kosovo – y compris de son statut final futur – est, pour le moment, prématuré. La Fédération de la Russie continuera de participer activement aux efforts collectifs pour trouver une solution équitable, équilibrée et durable au problème du Kosovo.

M. Tidjani (Cameroun) : Monsieur le Président, je voudrais vous remercier de l'initiative que vous avez prise d'organiser ce débat public sur le Kosovo. En effet, au cours des quatre derniers mois, cette province a été le théâtre d'une intense activité diplomatique, l'événement majeur étant incontestablement la nomination de M. Harri Holkeri comme nouveau Représentant spécial du Secrétaire général. Ma délégation est heureuse de sa présence parmi nous aujourd'hui, pour une présentation exhaustive au Conseil de sécurité de l'évolution de la situation au Kosovo. Je voudrais donc saisir cette occasion pour lui réitérer le soutien du Cameroun dans la lourde charge qui est la sienne et dans les efforts inlassables qu'il déploie en faveur du processus de réconciliation, de l'amélioration de l'état de droit et de la sécurité, de la promotion de retour et des droits des minorités et de la création et/ou du renforcement des conditions d'un développement économique profitable à tous. Ma délégation remercie également le Secrétaire général pour son rapport complet et fort utile (S/2003/996).

Le 14 octobre dernier s'est établi pour la toute première fois et au plus haut niveau un dialogue politique direct entre les autorités de Belgrade et de Pristina. Il s'agit là d'une étape que nous espérons décisive pour l'instauration d'un climat de confiance entre les parties, en dépit de la non-participation du Gouvernement, que nous appelons à s'y engager de toute urgence. En effet, les parties doivent faire preuve de courage politique et d'un sens élevé des responsabilités. C'est à cette condition que le dialogue peut être consistant et ouvrir de nouvelles perspectives à la réconciliation et à la paix. Cette dynamique

nouvelle, porteuse d'espoirs, devrait pouvoir inspirer et précipiter les négociations sur les quatre groupes de travail, à savoir énergie, personnes disparues, retour et transport et communications, en vue d'atteindre rapidement, sur ces aspects pratiques, des résultats déterminants pour faciliter la vie au Kosovo.

Je voudrais rappeler l'attachement de mon pays au principe des « normes avant le statut ». C'est pourquoi nous croyons fermement que la voie empruntée depuis le 14 octobre dernier à Vienne est une bonne approche. Elle peut guider utilement la communauté internationale dans sa recherche d'une solution raisonnable et durable à la problématique du statut final du Kosovo. Cette solution, nous pensons qu'elle ne peut être obtenue qu'une fois que les normes auront été pleinement appliquées. L'ouverture d'un dialogue direct sur les questions pratiques d'intérêt mutuel entre Belgrade et Pristina ne devraient cependant pas occulter les efforts admirables qui sont développés dans le fonctionnement des institutions provisoires au Kosovo.

Oui, il est inéluctable que les avancées remarquables ont été enregistrées dans cette province imprévisible qu'est le Kosovo, et nous nous en félicitons. Mais, ces avancées, pour remarquables qu'elles soient, ne doivent à aucun moment dissiper notre vigilance. En effet, il ressort clairement du rapport du Secrétaire général, tout comme du reste de la présentation liminaire de M. Holkeri, que la violence au Kosovo vis-à-vis des minorités reste une réalité vivante, dont les effets induits se ressentent dans le faible taux des retours des personnes déplacées et dans la recrudescence des comportements d'intolérance et d'exclusion, surtout à l'égard de la jeunesse, en matière d'éducation et de santé. Ces attitudes, si l'on y prend garde, risquent d'agrandir la fracture sociale actuelle. Les autorités provisoires du Kosovo doivent tout mettre en oeuvre pour les endiguer et pour promouvoir l'intégration multiethnique et multiculturelle, surtout en cette période où de grands espoirs sont permis, tant sur le plan politique que sur le plan économique. Ces autorités, qui viennent d'hériter d'un nouveau transfert de 19 compétences réservées au Représentant spécial du Secrétaire général, conformément au Cadre constitutionnel, et qui s'appêtent à en recevoir 13 autres avant la fin de 2003, doivent rassurer la communauté internationale. Dans ce cadre, qu'il me soit permis d'évoquer la situation en la matière dans certains régions du Kosovo, où la résurgence de la

violence, contre principalement les minorités, doit être condamnée et combattue, car elle pourrait à terme réduire à néant les progrès enregistrés s'agissant du retour, nihilant par ailleurs les immenses espoirs suscités à Vienne.

Certes, la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) demeure résolument engagée à instaurer un état de droit et à doter le Kosovo d'institutions judiciaires conformes aux normes européennes. Mais, elle-même n'est pas épargnée par cette insécurité ambiante, puisqu'elle a fait l'objet d'attaques qui, d'ailleurs, ont causé pour la première fois la mort d'agents de police internationale. Ceci soulève une fois encore le problème de la sécurité du personnel des Nations Unies, du personnel associé et du personnel humanitaire et constitue à ce titre une préoccupation majeure pour ma délégation. Nous craignons aussi que la recrudescence de cette violence ciblée, si elle perdurait, n'émousse les ardeurs de la communauté internationale et ne mette définitivement en péril le processus de réconciliation de normalisation interethnique au Kosovo. Ce serait alors une victoire éclatante des extrémistes de tous bords. La communauté internationale ne peut s'y résoudre. À cet effet, toute mesure qu'elle viendrait à prendre devrait émaner nécessairement des recommandations de ses mandataires sur le terrain qui vivent les réalités quotidiennes du Kosovo.

Pour terminer, ma délégation voudrait dire toute son appréciation à M. Holkeri, le Représentant spécial du Secrétaire général, pour la qualité des actions qu'il a menées en si peu de temps, et réitérer ses remerciements et ses encouragements à tous les membres de la MINUK, qui, chaque jour, au prix de leurs vies, oeuvrent sans relâche pour l'avènement d'un Kosovo réconcilié.

M. Arias (Espagne) (*parle en espagnol*) : L'Espagne félicite M. Holkeri et lui témoigne sa reconnaissance pour son rapport très complet dont il vient de présenter la synthèse devant le Conseil de sécurité. L'Espagne souscrit pleinement à la déclaration que le Représentant permanent de l'Italie va faire prochainement au nom de l'Union européenne.

Nous estimons que les priorités établies par le Secrétaire général pour la Missions d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK), et réaffirmées à l'occasion de la nomination du Représentant spécial, restent pleinement d'actualité. Le

rétablissement de l'état de droit, l'amélioration des conditions de sécurité, le respect des minorités – les actes de violence terroriste à l'encontre des minorités étant particulièrement condamnables – ainsi que le développement économique, sont des objectifs auxquels il n'est pas question de renoncer. Ceux-ci doivent rester à l'ordre du jour car de leur réalisation dépend le succès de la Mission.

Nous voyons trois éléments fondamentaux à prendre en compte pour atteindre ces objectifs.

Premièrement, il est essentiel que les institutions provisoires d'autonomie et la MINUK collaborent en vue de ces objectifs. Nous devons rappeler, à cet égard, à la partie albanaise qu'elle ne peut pas être un interlocuteur dans la salle de négociation et un opposant sur le terrain, faisant peser des soupçons de corruption sur la MINUK et se permettant d'adresser des mises en garde au Représentant spécial quant à la politique qu'il doit suivre.

Deuxièmement, l'Espagne appuie sans réserve la formule des « conditions à remplir avant la définition du statut ». Pour que cette politique devienne pleinement opérationnelle dans le cadre du plan d'action, il est indispensable de mettre en place des critères objectifs. Les transferts de compétences doivent se faire de façon ordonnée dans tous les domaines, non seulement ceux qui concernent la justice interne, mais aussi en matière de privatisations et dans la gestion des questions fiscales et douanières.

Troisièmement, nous estimons que le dialogue entre Pristina et Belgrade doit se poursuivre, et pour cela les deux parties doivent redoubler d'efforts. L'absence de ce processus de certains interlocuteurs clefs est tout à fait regrettable, mais il faut aussi garder à l'esprit un principe de base de toute négociation, qui est de ne pas fixer de conditions préalables qui soient inacceptables pour la partie adverse. Pour cette raison, nous lançons un appel pour que soient constitués le plus rapidement possible les groupes de travail techniques, afin que la population puisse constater dans les plus brefs délais des résultats concrets sur le terrain.

Enfin, j'aimerais poser deux questions à M. Holkeri, sur les thèmes des institutions parallèles et du retour des réfugiés. Sur le premier point, les institutions parallèles, j'aimerais qu'il nous explique pourquoi ces institutions restent en place et si des mesures ont été prises en vue de leur éradication. Sur le second point, j'apprécierai que le Représentant

spécial nous explique pour quelle raison le taux de retour des réfugiés reste si faible et dans quelle mesure celui-ci est affecté par l'implication des autorités locales et la situation d'insécurité.

Pour terminer, je tiens à remercier M. Holkeri pour son travail admirable.

M. Sow (Guinée) : Ma délégation souhaite la bienvenue à M. Harri Holkeri et le remercie de son exposé exhaustif qui nous a davantage édifié sur le développement de la situation au Kosovo. La description de l'état des lieux qui vient d'être faite est certes encourageante, à bien des égards. Toutefois, elle interpelle la communauté internationale, et surtout les Kosovars, pour qu'ils redoublent d'efforts dans la mise en oeuvre de la résolution 1244 (1999).

Dans le cadre du fonctionnement des institutions démocratiques, ma délégation apprécie, premièrement, la décision de M. Holkeri de poursuivre de façon décisive la politique des « conditions à remplir avant la définition du statut »; deuxièmement, le transfert progressif par la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) des pouvoirs définis au chapitre 5 du Cadre constitutionnel; troisièmement, l'amélioration des relations entre le Gouvernement et l'Assemblée, ainsi que la participation de tous les groupes politiques aux réunions de cette dernière; quatrièmement, la mise sur pied du Comité sur les recrutements; cinquièmement, la volonté croissante des institutions provisoires de se concentrer sur l'adoption de politiques et de lois propres à répondre aux besoins concrets de la population; et sixièmement, l'établissement d'un Groupe de travail interministériel et d'une Commission au sein de l'Assemblée, sur la question de la parité entre les sexes.

Nous encourageons les autorités à poursuivre leurs efforts en faveur de l'inclusion des minorités dans les administrations centrales et locales et souhaitons que le Plan de gestion des résultats de la MINUK aboutisse à des résultats concluants.

Nous déplorons l'existence continue de structures parallèles et exhortons les autorités serbes à mieux coopérer à la recherche d'une solution définitive à cette question.

S'agissant de l'état de droit, ma délégation reste préoccupée par les actes de violence qui persistent, ainsi que les effets qui en découlent. Elle est également

préoccupée par la situation dans les centres pénitentiaires et les difficultés liées à la libre-circulation, auxquelles il convient de trouver des solutions appropriées.

Les progrès réalisés par la MINUK dans la mise en place d'institutions judiciaires efficaces et durables, dans la lutte contre les actes criminels graves, la prostitution et la traite des êtres humains, ainsi que dans l'amélioration du Service de police du Kosovo, méritent d'être soutenus. Nous encourageons la coopération policière en cours aux niveaux provincial et régional, ainsi que le renforcement du Bureau de la lutte contre la criminalité organisée du Kosovo.

Les retours et les droits des minorités constituent des motifs de préoccupation majeure, quand on sait que leur solution peut avoir un impact heureux sur les processus d'intégration et de réconciliation qui peuvent, eux aussi, contribuer à la stabilisation sur le terrain. À cet égard, ma délégation se félicite du nombre de retours enregistrés durant la période sous examen et se félicite, entre autres, de l'intervention nettement plus résolue des représentants des institutions provisoires, qui s'est manifestée par l'élaboration de la « lettre ouverte » par les dirigeants albanais et les minorités du Kosovo, et l'allocation de 67 millions de dollars au processus.

Dans le cadre de l'intégration et de l'utilisation des services publics, ma délégation apprécie les actions de la MINUK et du Programme des Nations Unies pour le développement, qui ont permis le démarrage des travaux d'une cinquantaine de maisons, ainsi que celles de la Direction des logements et des biens immeubles, qui méritent d'être appuyées.

Tout en encourageant la MINUK dans son appui aux initiatives de retour et de dialogue interethnique, nous attendons avec intérêt les résultats du processus d'évaluation pour cette saison, qui permettra de mieux préparer la stratégie pour 2004. Nous espérons que le projet de loi sur la lutte antidiscrimination, soumis à l'Assemblée du Kosovo, sera favorablement examiné. En outre, nous avons pris bonne note des avancées en cours dans le domaine économique, notamment celles relatives à la privatisation et à la fiscalité. Nous encourageons la poursuite de cet élan et soulignons la préoccupation que suscite le chômage auquel il faut trouver une solution durable.

Nous apprécions les efforts du Mécanisme de suivi du processus de stabilisation et d'association de

l'Union européenne, et fondons l'espoir que l'organisation des réunions sectorielles avec les institutions compétentes du Kosovo aboutira à des résultats positifs.

Par ailleurs, ma délégation, qui a toujours recommandé le dialogue entre Pristina et Belgrade et encouragé la coopération régionale, est reconnaissante à M. Holkeri pour ses efforts qui ont permis d'engager des pourparlers directs sur les questions d'intérêt mutuel. Nous espérons que le dialogue du 14 octobre à Vienne, qui n'est que le début d'un processus, sera suivi d'effets positifs.

Nous saluons également l'action de la MINUK dans le cadre de la coopération directe entre Belgrade et Pristina, qui a permis la tenue de réunions entre les responsables du Ministère du travail et de la protection sociale avec leurs homologues de Belgrade.

S'agissant du Corps de protection du Kosovo (CPK), ma délégation apprécie les dispositions prises par la MINUK et la KFOR sur sa structure et son fonctionnement, particulièrement sur les mesures visant à le rendre plus professionnel, plus fiable et plus opérationnel. Elle se félicite de la création d'un Groupe de haut niveau pour le développement de la protection civile, co-présidé par M. Holkeri et le commandant de la Force de paix au Kosovo (KFOR), et insiste sur la formation ainsi que sur l'importance de la composition multiethnique du CPK. Nous attendons avec intérêt la définition par la MINUK du fondement juridique des activités du CPK en tant qu'organisme civil d'intervention d'urgence.

Dans le cadre des activités d'appui, nous espérons que la stratégie de compression en cours n'affectera nullement le processus de restauration effective de la paix.

Enfin, ma délégation souscrit aux observations faites par le Secrétaire général dans son rapport, remercie son Représentant spécial et tous les membres de la Mission pour le travail accompli, et leur renouvelle son soutien.

M. Pujalte (Mexique) (*parle en espagnol*) : Je voudrais d'abord remercier M. Harri Holkeri, Représentant spécial du Secrétaire général pour le Kosovo, de sa présence ici et pour le fait de nous avoir présenté un exposé sur la situation actuelle et les perspectives au Kosovo.

Vu que c'est la première fois qu'il présente un exposé au Conseil de sécurité, je voudrais lui exprimer l'appui du Gouvernement mexicain pour le travail qu'il a entamé à la tête de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK). Nous sommes sûrs que son autorité contribuera au développement du Kosovo en tant que société multiethnique, tolérante, démocratique et prospère, où prévaudra l'état de droit.

Il ne fait pas de doute que le lancement, le 14 octobre à Vienne, de pourparlers directs sur les questions pratiques entre les autorités de Belgrade et de Pristina représente un pas important dans la bonne direction, indépendamment de la composition des délégations et des résultats déjà obtenus. Il est important que les groupes de travail commencent à se voir dès que possible en vue de discuter des quatre domaines choisis.

Ce qui bénéficiera le plus aux citoyens du Kosovo à l'heure actuelle est le règlement de questions pratiques vitales, telles que celles concernant les personnes portées disparues, le retour de personnes déplacées et des réfugiés, l'énergie et les communications. Le règlement de ces problèmes contribuera à la réconciliation et à la création d'un climat, non seulement de tolérance, mais également de confiance accrue pour l'avenir. Dans ce contexte, les réunions mensuelles que les autorités chargées du travail et de la protection sociale à Belgrade et Pristina tiennent depuis quelque temps, pratiquement sans médiation, constituent un exemple à suivre.

Les structures parallèles restent un obstacle à la normalisation de la vie au Kosovo. Il est important, non seulement que Belgrade cesse son appui à leur existence, mais également que des conditions soient créées permettant à la minorité serbe d'avoir confiance dans les institutions provisoires d'autonomie et la MINUK. À cet égard, les recommandations figurant dans le rapport de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe sur cette question peuvent s'avérer très utiles.

Nous sommes heureux de noter que d'autres progrès ont été faits dans le transfert de responsabilités non réservées aux institutions provisoires d'autonomie et que l'on envisage de voir ce transfert achevé à la fin de cette année. Comme nous l'avons déjà dit, il est important que le processus soit conforme à la résolution 1244 (1999) et au Cadre constitutionnel.

Nous sommes vivement préoccupés par les attaques commises durant les derniers mois contre les membres de la minorité serbe, apparemment pour des raisons ethniques, ainsi que par la multiplication d'actes de violence visant le personnel de la MINUK, ce qui a, dans les deux cas, occasionné des pertes en vies humaines. Non seulement, ces actes méritent d'être condamnés de la façon la plus catégorique par tous les protagonistes politiques au Kosovo, mais également, et comme l'a indiqué M. Holkeri, des mesures en rapport avec les actes commis doivent être prises. Nous espérons que la mise sur pied d'équipes spéciales d'enquête par la MINUK conduira à l'arrestation des auteurs de ces crimes, pour éviter qu'ils ne restent impunis.

Concernant les personnes déplacées appartenant aux groupes de minorités, en particulier la minorité serbe, nous avons pris note de l'accroissement du nombre de personnes rapatriées au cours de cette année par rapport à la même période durant l'an dernier. Mais comme le rapport l'indique fort à propos, il s'agit d'un pourcentage modeste par rapport au grand nombre de personnes déplacées qui restent en dehors du Kosovo, surtout dans d'autres régions de Serbie-et-Monténégro.

Le retour durable de personnes déplacées dépend largement du fait qu'elles puissent trouver des conditions de vie acceptables à leur retour, non seulement en matière d'emploi et de conditions économiques – une condition de base – mais également en termes de sûreté, de sécurité et de liberté de mouvement. Il est compréhensible que les crimes commis au cours des derniers mois ont aggravé le sentiment d'insécurité prévalant chez des minorités, en particulier la minorité serbe. Il est important que des mesures soient prises pour améliorer les conditions de sécurité.

Nous avons pris note des efforts qui sont faits pour accélérer l'établissement de l'état de droit, y compris des mesures permettant d'accroître la participation des femmes et des minorités ethniques dans les institutions judiciaires, dont les tribunaux, ainsi que dans le Service de police du Kosovo et le service pénitentiaire.

Ma délégation est particulièrement satisfaite de noter que des progrès ont été faits dans l'intégration d'une perspective sexospécifique et dans la participation des femmes à l'administration publique, y compris des efforts concrets au plan institutionnel, tels

que la création du Groupe de travail interministériel sur l'égalité entre les sexes, et l'introduction à l'Assemblée d'un projet de loi sur cette question.

Enfin, je voudrais demander à M. Holkeri s'il pouvait nous fournir des informations supplémentaires sur deux questions apparues au mois de septembre. En premier lieu, pourrait-il nous donner plus de renseignements sur les résultats du programme d'amnistie pour ceux qui remettent leurs armes? Deuxièmement, nous aimerions savoir s'il y a eu des progrès dans l'enquête portant sur l'incident survenu dans la prison de Dubrava. Nous aimerions qu'il nous donne des informations sur ces deux questions.

Encore une fois, bien conscient de l'importance de votre mission, nous vous assurons, Monsieur, de tout notre appui.

M. Gaspar Martins (Angola) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir convoqué cette réunion opportune sur la situation au Kosovo. Je remercie également le Représentant spécial, M. Harri Holkeri, et le félicite pour son exposé très complet, compte tenu en particulier du fait qu'il a été nommé à ce poste récemment. Il a fait une analyse approfondie de la situation. Les propositions qu'il a soumises au Conseil sont pertinentes et importantes.

Pour ce qui est du rapport du Secrétaire général, ma délégation voudrait exprimer sa reconnaissance pour les progrès réalisés sur la voie d'un niveau substantiel d'autonomie pendant la période considérée. Au niveau institutionnel, nous notons le transfert progressif des responsabilités non réservées énumérées dans le chapitre 5 du Cadre constitutionnel, et les travaux du Conseil de transition. Le transfert actuel des responsabilités de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) aux institutions provisoires reste un élément encourageant du processus politique au Kosovo. La stabilité politique exige la formation d'institutions stables grâce à la création et au renforcement de la démocratie locale.

Ma délégation salue les efforts faits par la MINUK pour améliorer le fonctionnement et les mécanismes des institutions provisoires du Kosovo, ce qui a entraîné un accroissement progressif des responsabilités et la promotion et l'application de pratiques d'embauche mises en place dans la législation du Kosovo sur l'administration publique.

Nous notons également avec intérêt que le Gouvernement a introduit un cycle trimestriel de planification et d'établissement de rapports concernant ses activités. Nous observons avec tout autant de satisfaction que l'Assemblée du Kosovo fonctionne normalement, en particulier pour ce qui est de la décentralisation au niveau municipal et de la coopération avec le Gouvernement et la MINUK.

Un autre élément crucial de ce processus de mise en place des cadres institutionnels est le renforcement de l'état de droit qui devrait être effectué en améliorant l'efficacité, l'impartialité et le fonctionnement général du système judiciaire, ainsi qu'en consolidant les organismes chargés de l'application de la loi. À cet égard, nous nous félicitons de l'augmentation du nombre de juges et d'auxiliaires de justice, ainsi que de la reconstruction de l'infrastructure judiciaire. Ces améliorations devraient renforcer considérablement les capacités d'enquête et de poursuites des actes criminels graves qui continuent d'être commis.

Nous voudrions exprimer notre profonde préoccupation face à l'absence de sécurité, et condamner tous les actes de violence et de terrorisme auxquels M. Holkeri a encore fait référence ce matin. Ces actes n'aident pas les efforts déployés par l'ONU pour encourager une société multiethnique au Kosovo, bien au contraire. Ils sont contraires à l'esprit de la résolution 1244 (1999) et au Cadre constitutionnel.

Nous encourageons le rôle que jouent les dirigeants locaux pour mettre en place un dialogue inter-communautaire de réconciliation en vue de lutter contre l'extrémisme et la violence et, en même temps, de promouvoir la liberté de circulation dans le pays et le retour des réfugiés et des personnes déplacées dans de véritables conditions de sécurité.

Le renforcement du Service de police du Kosovo est une autre mesure importante qui améliorera la situation en matière de sécurité. Nous nous félicitons donc du rôle crucial joué par la police de la MINUK dans le transfert des connaissances et des compétences au Service de police du Kosovo afin d'améliorer la sécurité dans des zones habitées par des minorités et dans d'autres endroits sensibles.

Nous nous félicitons des réformes économiques mises en place au Kosovo telles que le processus de privatisation des entreprises en propriété collective, les amendements de la législation fiscale, les contrôles financiers et les audits de gestion et la coopération

avec le Mécanisme de suivi du processus de stabilisation et d'association de l'Union européenne. Ce sont là des mesures extrêmement positives.

Ma délégation se félicite des progrès très récents du processus politique – l'ouverture des pourparlers entre le Gouvernement de Serbie-et-Monténégro et les institutions provisoires du Kosovo qui se sont tenus à Vienne le 14 octobre. Grâce aux efforts louables de M. Holkeri, la reprise d'un dialogue direct entre Pristina et Belgrade sur des questions pratiques d'intérêt mutuel telles que l'énergie, les transports, les personnes disparues, les réfugiés et les personnes déplacées, est un développement d'une grande importance sur la voie de la mise en oeuvre de mesures de rétablissement de la confiance et de renforcement de la sécurité. C'est un pas positif vers l'application de la résolution 1244 (1999). Ma délégation exprime également l'espoir que les parties resteront attachées à la démocratie et à l'état de droit en poursuivant un dialogue constructif.

Nous encourageons la MINUK et le Représentant spécial, M. Holkeri, à persister dans leur excellent travail afin de donner encore plus d'élan à l'intensification d'un dialogue constructif qui devrait porter également sur des questions politiques et parvenir à des résultats concrets. Je réitère le plein appui de ma délégation au Représentant spécial, M. Holkeri.

Pour terminer, nous réitérons que la politique « des normes avant le statut » demeure un objectif constant dans la détermination de l'avenir du Kosovo. Nous demandons aux parties de continuer à oeuvrer à l'édification d'une société démocratique, multiethnique et multiculturelle, dans le plein respect de l'état de droit et des droits des minorités.

M. Muñoz (Chili) (*parle en espagnol*) : Nous voudrions également remercier le Représentant spécial du Secrétaire général au Kosovo, M. Harri Holkeri, pour son exposé qui nous a permis de mieux comprendre la situation sur le terrain.

Nous sommes entièrement d'accord avec le Représentant spécial sur le fait qu'en l'absence d'état de droit, de retour des personnes déplacées et de progrès économique, il ne sera pas possible de réaliser le mandat global de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK), qui est d'instaurer une autonomie substantielle au

Kosovo conformément aux dispositions de la résolution 1244 (1999).

Le 14 octobre dernier, il s'est passé à Vienne un événement à notre avis significatif. Quelle que soit l'interprétation que l'on peut faire de l'ampleur et de la nature des résultats obtenus à Vienne, ils ont à tout le moins représenté le début d'un dialogue direct entre Pristina et Belgrade sur des questions pratiques, ce qui constitue un pas dans la direction, espérons-le, d'une amélioration tangible de la vie quotidienne de la population.

Nous encourageons, par conséquent, les groupes de travail composés d'experts à s'atteler au travail suivant les quatre axes fondamentaux du programme : l'énergie, les personnes disparues, le retour des personnes déplacées ainsi que le transport et les communications. Nous aimerions, à cet égard, saluer la participation active du Représentant spécial aux préparatifs de ce dialogue.

On continue à notre avis d'enregistrer des progrès importants dans le transfert des responsabilités non réservées énumérées au chapitre 5 du Cadre constitutionnel pour l'établissement d'un gouvernement provisoire autonome. Dans ce processus, que nous encourageons, bien sûr, des progrès méritent également d'être signalés dans le transfert des compétences qui sont réservées au Représentant spécial conformément au chapitre 8 du Cadre constitutionnel.

Le rapport indique également : des progrès certes limités au niveau des privatisations et de l'emploi mais aussi des progrès plus importants au niveau des rentrées fiscales et douanières du Service des douanes de la MINUK; la formulation d'une série de propositions visant à amender et à réformer la politique fiscale au Kosovo en 2004; l'amélioration, ces deux derniers mois, de la représentation des femmes aux échelons supérieurs du secteur public; ainsi que les progrès des travaux de la Direction du logement et des biens immeubles en ce qui concerne les litiges immobiliers au Kosovo.

Malgré tous ces progrès positifs, il est regrettable qu'aucun des auteurs des actes de violence odieux commis contre la minorité serbe au Kosovo, ainsi que contre les autorités mêmes de la MINUK, n'ait encore été identifié. Nous voudrions une fois de plus condamner, à l'instar de plusieurs des orateurs ici présents, les actes de violence d'août dernier qui ont coûté la vie à plusieurs personnes et en ont blessé

d'autres à Gorazdevac, à Bica et dans le village de Cernica. L'augmentation des actes de violence contre les fonctionnaires de la MINUK, qui sont chargés, précisément, de faire respecter la loi nous semble tout aussi grave. Je pense donc que cette condamnation doit donc être faite dans les termes les plus fermes et les plus énergiques. Nous lançons un appel vigoureux afin que l'on intensifie les efforts pour ne pas laisser les coupables impunis car cette impunité est une invitation à d'autres actes de violence.

Nous saluons les mesures prises par la MINUK pour retrouver les auteurs de ces actes et les traduire en justice. Tous les actes de violence ethnique ou d'incitation à la haine ethnique vont à l'encontre de notre objectif d'un Kosovo multiethnique et portent atteinte à l'esprit de la résolution 1244 (1999).

Nous sommes préoccupés de ce que nous dit le rapport du Secrétaire général (S/2003/996) quant au niveau d'intégration des communautés et à l'utilisation commune des services publics, qui restent limitées. On note, néanmoins, certains gestes encourageants d'appui au processus des retours comme la « lettre ouverte » signée par des dirigeants de la communauté albanaise du Kosovo et des minorités non serbes, ainsi que la résolution adoptée en juillet par l'Assemblée du Kosovo sur cette question. Il convient également de mentionner que le Gouvernement a alloué des fonds publics pour ce processus.

Nous pensons avec le Représentant spécial que les institutions provisoires et les entités politiques du Kosovo, ainsi que les représentants des communautés doivent continuer de travailler pour parvenir à réaliser tous les critères fixés dans le cadre du principe des « normes avant le statut ».

Enfin, outre le dialogue entre Belgrade et Pristina, l'approfondissement du dialogue entre la MINUK et l'Assemblée du Kosovo peut aider, à notre sens, à obtenir des résultats concrets qui permettront de s'attaquer aux tâches importantes qui restent encore à accomplir, et ce, dans le plus grand intérêt de la population.

M. Zhang Yishan (Chine) (*parle en chinois*) : Je voudrais, pour commencer, souhaiter la bienvenue au Conseil à M. Holkeri, Représentant spécial du Secrétaire général et chef de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK). Nous lui savons gré de son exposé

complet, qui nous aidera beaucoup dans notre évaluation de l'évolution de la situation au Kosovo.

Nous notons avec plaisir qu'avec l'aide de la MINUK et des autres parties intéressées, des progrès ont été enregistrés dans l'édification des institutions, les retours de réfugiés, l'amélioration de la situation économique et la lutte contre la criminalité organisée.

La date du 14 octobre dernier mérite particulièrement d'être soulignée, puisqu'elle marque, enfin, l'engagement d'un dialogue direct entre Pristina et Belgrade. S'agissant des questions de l'énergie, des personnes disparues, du retour des réfugiés et des transports et communications, la mise en place des quatre groupes d'experts représente un pas dans la bonne direction, à savoir : le règlement définitif et approprié de la question du Kosovo. Nous nous en félicitons.

Nous apprécions les efforts qu'ont faits les autorités de Serbie-et-Monténégro durant tout ce temps pour préconiser le règlement des différends par le dialogue. Nous espérons sincèrement que les dirigeants des deux parties saisiront cette occasion pour prendre une part constructive au dialogue et au suivi des travaux des groupes de travail, afin que ce dialogue débouche rapidement sur des résultats concrets.

Le règlement définitif de la question du Kosovo dépend des progrès réalisés globalement au Kosovo aux niveaux politique, économique et social. Les critères de référence établis par la MINUK sont importants pour mesurer les progrès enregistrés dans les différents domaines au Kosovo. Il va s'agir de préciser ces critères pour les rendre plus opérationnels. Nous avons noté que la MINUK travaillait maintenant à un plan de mise en oeuvre et qu'elle s'efforçait d'établir des normes et des échéanciers précis pour la réalisation de ces critères. Nous espérons que ces efforts permettront de parvenir rapidement à la réalisation des différentes étapes fixées comme références.

Nous espérons que la MINUK, la KFOR et les institutions provisoires d'autonomie du Kosovo, ainsi que les autres parties concernées intensifieront leurs efforts pour améliorer la sécurité au Kosovo, et notamment pour garantir la sécurité et la liberté de circulation des minorités serbes et autres et créer des conditions propices au retour des minorités. Les parties concernées doivent continuer leurs efforts pour instaurer au Kosovo une société multiethnique et pour

adopter des mesures spécifiques propices à la réconciliation nationale et mettre en place les conditions d'une coexistence harmonieuse entre toutes les communautés ethniques. Les institutions provisoires d'autonomie du Kosovo doivent également poursuivre leurs efforts pour améliorer le climat économique et promouvoir les progrès dans ce domaine.

Enfin, je voudrais réitérer l'appui résolu de la délégation chinoise à M. Holkeri et à la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo. Nous espérons que les efforts déployés par tous les intéressés permettront de régler la question du Kosovo aussi rapidement que possible.

M. Tafrov (Bulgarie) (*parle en français*) : Je voudrais saluer la présence de M. Holkeri à la table du Conseil et lui dire à quel point la Bulgarie lui est reconnaissante du travail accompli jusqu'à présent au cours d'une mission extrêmement importante et délicate, dans des circonstances qui ne sont pas toujours faciles. Je voudrais l'assurer également du plein soutien de la Bulgarie dans sa mission.

En tant que pays associé à l'Union européenne, la Bulgarie se rallie à la déclaration qui sera faite tout à l'heure au nom de l'Union par la présidence italienne. Je voudrais quand même faire quelques commentaires à titre national.

La Bulgarie remercie le Secrétaire général pour son rapport du 15 octobre dernier, qui contient une analyse approfondie des efforts déployés par la communauté internationale depuis le 1er juillet 2003 pour normaliser la vie dans la région. Nous soutenons les conclusions qui sont faites dans ce rapport, et nous voudrions du reste remercier le Représentant spécial adjoint, M. Brayshaw, qui assurait l'intérim avant la nomination de M. Holkeri.

La priorité essentielle dans l'action de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) doit rester comme auparavant la mise en application de la résolution 1244 (1999). Il s'agit d'accélérer, dans certains cas de rendre possible, le retour des réfugiés non albanais, et ceci dans un contexte de sécurité garanti, afin d'arriver à l'objectif de l'ensemble de la communauté internationale, un Kosovo multiethnique et tolérant. La Bulgarie soutient sa position bien connue en faveur de la politique de la MINUK, « normes avant le statut ». Une solution

durable du problème kosovar ne serait pas trouvée sans la mise en application intégrale de cette politique.

Il nous semble que l'approche de la Commission européenne à l'égard du Kosovo, le Mécanisme de suivi, permettant à la région de rapprocher sa législation et ses politiques de celles de l'Union européenne, afin que le Kosovo ne soit pas isolé du contexte plus large de l'intégration de l'Europe du Sud-Est dans les structures européennes, est extrêmement utile et doit être développée plus avant.

La Bulgarie appuie sans réserve le processus de transfert de responsabilités par la MINUK aux institutions provisoires d'autonomie, en vertu du chapitre 5 du Cadre constitutionnel. Ce processus est en conformité avec aussi bien le mandat que la logique politique de la résolution 1244 (1999), et permet aux institutions provisoires d'autonomie de développer leurs capacités administratives et de gestion pour le bien de la population kosovare.

Nous soutenons les efforts de la MINUK, de la KFOR et des autres organisations internationales opérant au Kosovo pour instaurer un véritable état de droit et une vie normale pour tous les citoyens du Kosovo, sans tenir compte de leur origine ethnique. La Bulgarie lance un appel aux dirigeants politiques kosovars pour qu'ils consacrent leurs énergies à soutenir le Représentant spécial du Secrétaire général et chef de la MINUK, Harri Holkeri, afin d'appliquer dans son intégralité la résolution 1244 (1999). Il nous semble important qu'aussi bien les hommes politiques kosovars que la communauté internationale doivent s'occuper davantage des problèmes liés à l'économie grise, à la criminalité organisée et au terrorisme.

Sur le plan socioéconomique, le chômage est exorbitant, la corruption, la contrebande, le trafic illégal d'armes, de drogues et d'êtres humains sont susceptibles de remettre en cause la stabilité des institutions encore jeunes, et bien évidemment les relations interethniques. À ce propos, la Bulgarie voudrait souligner sa préoccupation à l'égard des actes de violence au Kosovo, qui ont fait des victimes innocentes parmi les minorités au Kosovo et parmi le personnel de la MINUK elle-même. Nous considérons que ces actes de violence, qui ont marqué du reste les débuts de la mission de M. Holkeri, ne font qu'aiguiser les tensions ethniques et représentent un obstacle important aux efforts de la communauté internationale destinés pour normaliser la vie au Kosovo, car elles ne

permettent pas au processus de retour des réfugiés notamment de se dérouler au rythme souhaité par l'ensemble de la communauté internationale.

Je ne saurais ne pas mentionner le fait que mon pays continue à manifester un grand intérêt pour l'enquête concernant le meurtre du citoyen bulgare Valentin Krumov, un membre du personnel de l'ONU, qui a été tué en 1999 à Pristina. Nous espérons que les coupables seront bientôt traduits en justice.

La Bulgarie voudrait souligner également que la primauté du droit devrait être encore renforcée et les minorités au Kosovo davantage intégrées dans les structures du Gouvernement aux niveaux central et local. La Bulgarie salue le dialogue direct entre Belgrade et Pristina commencé le 14 octobre 2003 à Vienne. Nous remercions le Représentant spécial du Secrétaire général pour le rôle qu'il a joué au début de ces négociations. Nous convenons avec le Secrétaire général que ce dialogue est une des normes les plus importantes pour la mise en oeuvre de la politique de la communauté internationale, « normes avant le statut ». Le dialogue constitue un pas fondamental vers la normalisation au Kosovo et une avancée importante dans la mise en oeuvre. Nous formons l'espoir que le commencement de ce dialogue, le 14 octobre à Vienne, pourra être approfondi davantage dans le cadre des groupes d'experts qui continueront en novembre. Il est très souhaitable et très important d'améliorer et d'approfondir le dialogue entre Belgrade et Pristina au niveau local, ceci évidemment avec les médiations extrêmement utiles de la MINUK.

Pour terminer, la Bulgarie forme l'espoir que le bureau diplomatique de liaison de la Bulgarie à Pristina, qui a été inauguré au début du mois d'octobre 2003, pourra contribuer aux efforts de la communauté internationale pour résoudre les problèmes du Kosovo.

M. Thomson (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Comme les autres orateurs, je tiens à remercier vivement le Représentant spécial Harri Holkeri de son premier rapport au Conseil.

J'associe mon gouvernement à la déclaration que doit prononcer l'Italie au nom de l'Union européenne. Étant donné que la plupart des questions importantes ont déjà été abordées au cours de ce débat, je vais m'efforcer de ne pas tout dire, mais d'aborder seulement quelques points particulièrement importants pour le Royaume-Uni.

En premier lieu, je voudrais féliciter le Représentant spécial M. Holkeri des pourparlers qu'il a engagés à Vienne entre Belgrade et Pristina. Je l'assure du plein appui de mon gouvernement. Le dialogue direct entre Belgrade et Pristina est une occasion de normaliser la vie de la population au Kosovo, indépendamment des origines ethniques. En conséquence, comme d'autres, nous avons été déçus de voir que la délégation du Kosovo n'était ni représentative des institutions provisoires ni multiethnique. M. Holkeri a qualifié ce fait de regrettable usant d'un terme diplomatique. La réunion aurait pu montrer que le Gouvernement du Kosovo était véritablement engagé à la normalisation et à l'avènement d'une société multiethnique. Ils doivent en faire la preuve. Les institutions provisoires doivent jouer un rôle clef dans les groupes de travail. Il est indispensable que toutes les parties prennent activement part à ces groupes de travail.

Nous souhaitons également appuyer la proposition de M. Holkeri d'examiner de nouveaux transferts de compétences qui ne préjugeraient pas du statut du Kosovo conformément à la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité. Cependant, comme l'a dit très clairement M. Holkeri, ce processus ne peut être lié au dialogue entre Belgrade et Pristina. M. Holkeri a dit à juste titre que ce type de marchandage était inacceptable. Le transfert des compétences est une question dont seuls peuvent décider le Représentant spécial du Secrétaire général et, en dernier lieu, le Conseil.

Je pense qu'il est important de réaffirmer ce matin l'appui de mon gouvernement au ferme engagement du Conseil à la politique « des normes avant le statut ». Il importe également de bien faire comprendre à M. Holkeri que cela a été l'approche du Conseil et que cela le restera. Nombreux sont ceux qui l'ont souligné ce matin autour de cette table. Au cours des mois et même des années écoulées, le Conseil a examiné de près la situation particulière du Kosovo. Attachés comme nous le sommes à la multiethnicité, à la démocratie et à la prospérité au Kosovo et dans la région, il apparaît essentiel, tout du moins à mon gouvernement, de réaliser des progrès en matière de normes avant d'aborder la question du statut définitif.

Je voudrais maintenant aborder encore plus succinctement quatre points particuliers.

Le premier porte sur le Corps de protection du Kosovo. Nous nous inquiétons de la présence d'éléments extrémistes et criminels en son sein. Nous nous réjouissons de l'enquête mixte conduite par la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) et la KFOR. Le Corps de protection du Kosovo a fait beaucoup de chemin depuis 1999 et il semble qu'on soit parvenu à se débarrasser des membres qui avaient des liens avec les extrémistes. Mais le développement du Corps de protection du Kosovo reste une priorité absolue pour le Royaume-Uni.

Deuxième point : les allégations et rumeurs de corruption concernant tant les résidents locaux du Kosovo que le personnel international nous préoccupent. Je souligne notre plein appui aux efforts déployés par l'Organisation des Nations Unies pour régler ce problème.

Troisième point : comme beaucoup d'autres orateurs, je voudrais parler brièvement des retours. Nous nous réjouissons de la « lettre ouverte », initiative prise par les institutions provisoires. C'est un petit pas en avant qui devrait encourager les Serbes à rentrer dans leur foyer et à édifier une société de tolérance capable d'assurer la sécurité de toutes ses minorités. Mais il faudra faire encore beaucoup plus. De même, il convient de se débarrasser des structures parallèles.

Enfin, plusieurs ont parlé du processus de privatisation. Je voudrais exprimer l'appui de mon gouvernement à ce processus car il est, selon nous, essentiel au développement de l'économie du Kosovo qui, comme nous le savons, est en difficulté. À cet égard, nous demandons des éclaircissements rapides sur la position juridique de l'administration intérimaire au Kosovo.

Le Président (*parle en anglais*) : J'aimerais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant de mon pays.

Je tiens à remercier une fois de plus M. Holkeri d'être venu au Conseil pour la première fois en tant que Représentant spécial du Secrétaire général au Kosovo. Je le remercie également de son rapport.

Nous nous félicitons en particulier du dialogue entre Pristina et Belgrade sur les questions pratiques, qui a été engagé le 14 octobre à Vienne. Le début de ce dialogue constitue une étape importante sur la voie de

l'amélioration des relations régionales et de la réalisation des huit normes internationalement reconnues. Nous félicitons les parties qui, des deux côtés, ont participé à l'engagement de ce dialogue direct à Vienne. Nous déplorons cependant que certaines parties au Kosovo aient décidé de ne pas y participer. Nous exhortons toutes les parties à participer pleinement aux groupes de travail de suivi qui aborderont des questions concrètes. La réalisation de progrès concernant les transports, l'énergie, les personnes disparues et les retours de personnes déplacées et de réfugiés n'aidera pas seulement le Kosovo à satisfaire aux normes, mais offrira aussi des bénéfices tangibles aux citoyens du Kosovo et de la Serbie.

Pour faciliter encore plus le dialogue, les États-Unis réaffirment leur appui à la résolution 1244 (1999) et au Cadre constitutionnel du Kosovo. Nous appuierons les efforts déployés par la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo visant à transférer en temps opportun tous les pouvoirs et compétences non réservés aux institutions provisoires d'administration autonome.

Il est également indispensable d'achever dans un proche avenir le plan de mise en oeuvre des huit normes. Nous espérons que ce plan offrira des orientations du Kosovo à l'heure où il cherche à atteindre les normes prévues. Le Gouvernement des États-Unis continuera de fournir une assistance technique à la MINUK pour mettre au point ce plan de mise en oeuvre, en fonction des besoins.

La dernière réunion du Conseil sur le Kosovo, le 12 septembre, a suivi une série d'attentats violents, notamment des coups de feu qui ont ciblé des membres de la communauté serbe minoritaire et les autorités de la MINUK chargées de faire respecter la loi. Nous demandons à tous les citoyens du Kosovo de coopérer avec la MINUK et le Service de police du Kosovo dans le cadre de leur enquête sur ces ignobles crimes. On ne saurait tolérer la violence, quelle qu'elle soit, et la primauté du droit doit être respectée.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil.

Je donne la parole au représentant de la Serbie-et-Monténégro.

M. Šahović (Serbie-et-Monténégro) (*parle en anglais*): Je voudrais vous remercier, Monsieur le

Président, d'avoir convoqué la présente réunion. Je voudrais également remercier le Secrétaire général du rapport sur les activités de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) dont nous sommes saisis.

Je voudrais m'associer aux membres du Conseil pour remercier le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Harri Holkeri, de son exposé et, surtout, de sa remarquable détermination de régler les problèmes graves qu'il a rencontrés au Kosovo-Metohija depuis sa récente prise de fonctions.

Nous regrettons que, dès son arrivée, M. Holkeri ait été confronté à la violence la plus extrême, sous forme principalement de crimes à caractère ethnique et d'agressions contre le personnel de la MINUK. Comme l'indique le rapport du Secrétaire général, la situation de sécurité au Kosovo-Metohija demeure source de graves préoccupations. L'insécurité accrue dont sont victimes les minorités remet en cause les efforts faits pour améliorer la liberté de mouvement et pour accélérer le retour des personnes déplacées et menace le processus de normalisation, ainsi que les perspectives de réconciliation au Kosovo-Metohija. Le fait qu'aucun coupable n'ait pu être identifié pour les derniers crimes commis contre la communauté serbe, ni pour, d'après nos informations, ceux commis contre le personnel de la MINUK, ne fait qu'apporter un nouvel exemple des difficultés rencontrées dans la province. Mon gouvernement appuie pleinement, par conséquent, les priorités fixées par le Représentant spécial du Secrétaire général en vue de rétablir l'état de droit, d'améliorer la situation de sécurité, en particulier pour les non-Albanais, de promouvoir les retours et les droits des minorités et de renforcer le développement économique.

Nous apprécions les efforts déployés par le Représentant spécial du Secrétaire général et le soutien accordé par le Groupe de contact et l'ensemble de la communauté internationale en faveur du lancement d'un dialogue direct sur les questions d'ordre pratique entre Belgrade et Pristina. Discuter des questions pratiques permettant d'améliorer la vie quotidienne de tous les habitants du Kosovo-Metohija et obtenir des succès mesurables dans ce domaine sera le meilleur moyen de favoriser la confiance entre les communautés.

Mon gouvernement déplore le fait que les représentants du Gouvernement du Kosovo-Metohija

n'ont pas participé à la rencontre de Vienne, le 14 octobre. La délégation de Pristina n'était donc pas représentative de l'ensemble des communautés de la province. Leur présence à cette rencontre aurait apporté la preuve de la volonté politique du Gouvernement de Pristina de mettre sur pied des institutions pluriethniques fonctionnant bien, lesquelles représentent le meilleur espoir d'atteindre l'objectif d'une société démocratique dans la province. Nous comptons, par conséquent, que la question de la représentation pluriethnique de la délégation du Kosovo-Metohija sera résolue quand débutera le dialogue au niveau des groupes de travail. Nous pensons également que la participation de représentants des deux parties, dûment habilités et dotés de l'autorité nécessaire pour négocier et appliquer les décisions convenues, est une condition *sine qua non* de la réussite des groupes de travail. La Serbie-et-Monténégro est disposée à prendre part à ces groupes de travail dès que la date des réunions aura été fixée.

Le rapport dont est saisi le Conseil indique que le dialogue direct est l'un des critères à remplir avant d'examiner la question du statut du Kosovo-Metohija. De concert avec le Conseil de sécurité, nous réaffirmons notre appui à la politique des « normes avant le statut ». Il est vital de définir clairement et de manière mesurable les critères qui permettront de remplir les normes garantissant un Kosovo-Metohija démocratique et pluriethnique. Un manque de clarté dans ce domaine pourrait facilement conduire à des interprétations divergentes du degré de réalisation des normes, ce qui, à son tour, pourrait ouvrir la voie à de futurs malentendus et désaccords. Nous nous félicitons, par conséquent, que la MINUK ait annoncé l'élaboration d'un plan d'action axé sur les résultats pour la mise en oeuvre des critères et nous attendons avec intérêt d'en connaître les détails dans un proche avenir.

Le transfert des responsabilités aux institutions provisoires est une question étroitement liée au principe des « normes avant le statut ». Nous partageons l'analyse faite dans le rapport que le transfert, actuellement en cours, des responsabilités non réservées énumérées au chapitre 5 du Cadre constitutionnel donne aux institutions provisoires la possibilité de faire la preuve de leur aptitude à garantir une administration efficace et efficiente et de leur capacité d'assumer des responsabilités

supplémentaires. Toutefois, nous observons avec préoccupation que le Gouvernement du Kosovo-Metohija soumet sa participation au dialogue entre Belgrade et Pristina au transfert des responsabilités réservées au Représentant spécial du Secrétaire général. Ceci a conduit les institutions provisoires à tenter de revoir le Cadre constitutionnel en vue d'annuler les compétences réservées au Représentant spécial, énumérées au chapitre 8 du Cadre. Un tel geste reviendrait à l'évidence à préjuger, de manière inacceptable, du statut définitif du Kosovo-Metohija. Il irait à l'encontre de la position claire et répétée de la communauté internationale que le dialogue entre Belgrade et Pristina doit régler les questions d'ordre pratique seulement, laissant les pourparlers sur l'avenir politique du Kosovo pour une phase ultérieure.

Le rapport du Secrétaire général soulève certaines préoccupations quant à l'existence de prétendues structures parallèles. Les déclarations qui viennent d'être prononcées par M. Holkeri et plusieurs autres membres du Conseil s'en sont fait l'écho. En fait, en début de mois, la Mission au Kosovo-Metohija de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) a publié un long rapport sur le sujet, ainsi que l'a mentionné le représentant du Mexique. Tout en reconnaissant que des structures parallèles peuvent nuire à l'état de droit au Kosovo-Metohija, le rapport de l'OSCE insiste aussi sur le fait qu'« une approche plus pragmatique est nécessaire pour la MINUK, qui pourrait bien être amenée à reconnaître que, par le passé, certains Kosovars n'ont pas eu d'autre choix que de s'en remettre à des structures serbes. Le recours à un tribunal ou à un organe administratif de la MINUK aurait signifié, entre autres choses, mettre en danger la vie de leur personnel de sécurité ».

Plus loin, le rapport de la Mission de l'OSCE souligne que la pratique des arrestations et des condamnations pour possession de faux documents, simplement parce que ceux-ci sont délivrés par les autorités serbes fonctionnant au Kosovo, doit cesser. Le rapport indique aussi clairement que les hôpitaux et autres installations sanitaires sous autorité serbe se sont avérés indispensables. Et l'OSCE conclut que les institutions provisoires, par exemple le Ministère de l'éducation, de la science et des technologies, doivent créer les conditions permettant aux écoles du Kosovo de répondre aux besoins de toutes les communautés, y compris les Serbes du Kosovo. Je crois que ces

conclusions de l'OSCE fournissent quelques explications quant aux structures parallèles.

Enfin, nous souscrivons à l'analyse du Secrétaire général, pour qui la mise en place d'institutions efficaces d'auto-administration au Kosovo-Metohija doit aller de pair avec une amélioration des contacts et de la coopération avec mon gouvernement. Nous convenons que les relations entre la MINUK et Belgrade se sont améliorées depuis l'arrivée du nouveau Représentant spécial du Secrétaire général. Nous sommes fermement déterminés à renforcer cette coopération.

Je voudrais conclure en réaffirmant l'engagement de la Serbie-et-Monténégro à l'égard de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité et du document commun signé entre mon gouvernement et la MINUK, le 5 novembre 2001. Dans le contexte de ces documents et des autres accords passés entre nos autorités et la MINUK, le Représentant spécial peut compter sur notre pleine assistance et notre entier soutien.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Italie.

M. Spatafora (Italie) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne. Les États en cours d'adhésion – Chypre, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Malte, Pologne, République tchèque, Slovaquie et Slovénie – et les pays associés – Bulgarie, Roumanie, et Turquie –, ainsi que l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège, pays membres de l'Association européenne de libre-échange et membres de l'Espace économique européen, souscrivent à cette déclaration.

Nous avons lu attentivement le nouveau rapport du Secrétaire général, M. Kofi Annan, sur la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (S/2003/996) et nous avons écouté attentivement l'exposé complet que vient de faire le Représentant spécial et chef de la MINUK. L'Union européenne remercie M. Holkeri et salue le travail qu'il a accompli depuis son entrée en fonctions, le 13 août dernier; lui réaffirme son soutien vigoureux dans cette tâche si ardue qu'est la pleine mise en oeuvre de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité, et pour laquelle il peut compter sur notre assistance continue. L'Union européenne demande instamment à toutes les parties concernées au Kosovo et dans la région de coopérer de manière constructive avec le Représentant

spécial du Secrétaire général et de s'abstenir de toute mesure ou déclaration unilatérale qui pourrait mettre en question l'objectif de parvenir à un Kosovo stable, pluriethnique et démocratique.

Le Conseil européen des 16 et 17 octobre s'est félicité du lancement du dialogue direct entre Belgrade et Pristina sur les questions d'ordre pratique, qui a eu lieu le 14 octobre à Vienne. Elle l'a qualifié d'étape cruciale dans la stratégie dite des « normes avant le statut » élaborée par la communauté internationale, sur la base de la résolution 1244 (1999).

Dans la mesure où cela porte sur des questions qui ont un impact direct sur la vie de chacun, c'est là un pas essentiel vers la normalisation au Kosovo et vers l'intégration des normes européennes, dans le cadre du processus de stabilisation et d'association.

Le Conseil européen a également exprimé sa déception face à la décision de certains interlocuteurs clefs de ne pas prendre part à ce dialogue. Il a particulièrement insisté sur l'importance de créer, en novembre, des groupes de travail technique pour les questions de l'énergie, du transport et des communications, des retours et des personnes disparues. À cette fin, il a exhorté les deux parties à effectuer les préparatifs nécessaires et à s'investir dans ce processus d'une manière constructive et inconditionnelle, sur une base multiethnique. En outre, il a exprimé son appui aux efforts entrepris dans ce sens par M. Holkeri.

L'Union européenne est convaincue que ces groupes de travail entameront prochainement les consultations techniques pour déboucher sur des solutions concrètes. À cette fin, l'Union européenne prie instamment toutes les parties concernées, c'est-à-dire les représentants des institutions provisoires du Kosovo, de s'investir pleinement de façon à ce que des résultats concrets soient obtenus dans les plus brefs délais. Pour l'Union européenne, le dialogue n'est pas facultatif. Nous espérons donc que les deux parties prendront une part active et constructive aux activités des groupes de travail.

L'Union européenne est tout à fait d'accord avec la conclusion du Secrétaire général :

« Le transfert en cours des responsabilités non réservées énumérées dans le chapitre 5 du Cadre constitutionnel offre aux institutions provisoires du Kosovo de plus en plus de

possibilités de faire la preuve de leur capacité à assumer des responsabilités supplémentaires, et de leur aptitude à assurer une administration effective et performante. » (S/2003/996, par. 53)

L'Union européenne encourage les institutions provisoires du Kosovo à resserrer la coopération et à intensifier les consultations avec la MINUK. À ce propos, elle se félicite de l'élaboration d'un plan de travail visant à poursuivre la mise en oeuvre de la stratégie des « normes avant le statut ». Un dialogue direct autour de questions pratiques devrait également faire partie du plan de travail.

Il reste encore beaucoup à faire au Kosovo pour y faire régner le respect total de l'état de droit ainsi que des droits de l'homme et des minorités, notamment pour obtenir une véritable participation des minorités au gouvernement central et au gouvernements locaux. Nous notons dans le rapport du Secrétaire général (S/2003/996) qu'une fois de plus, il est demandé à Belgrade de démanteler les structures administratives parallèles et de les remplacer par une coopération avec les institutions provisoires multiethniques au Kosovo.

L'Union européenne condamne une nouvelle fois sans réserve tous les actes de violence et d'intimidation commis au Kosovo, surtout ceux qui sont dirigés contre les minorités. Ils contribuent uniquement à mettre en péril le processus de normalisation et de réconciliation. Le retour des minorités demeure un critère essentiel de la stratégie des « normes avant le statut ».

Pour terminer, je voudrais dire que l'Union européenne reste fermement résolue à soutenir la reprise économique au Kosovo, garant indispensable de la stabilité et du développement au sein de la société kosovare.

Le Président (*parle en anglais*) : L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant de l'Ukraine.

M. Kuchinsky (Ukraine) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, alors que nous approchons de la fin du mois d'octobre, qui a été riche en événements importants, je voudrais vous féliciter vous-même et votre équipe des résultats obtenus sous votre présidence, laquelle tire à sa fin. La décision d'organiser le débat public d'aujourd'hui illustre une fois de plus l'intérêt actif que le Conseil porte à l'action menée au Kosovo.

C'est avec un plaisir particulier que je souhaite la bienvenue au Représentant spécial du Secrétaire général, M. Harri Holkeri. Maître dans l'art du dialogue politique et du consensus, M. Holkeri a hérité de la lourde tâche de favoriser la stabilisation politique et la réconciliation multiethnique au Kosovo. Au nom du Gouvernement ukrainien, je lui souhaite plein succès dans cette entreprise.

Quatre ans après l'adoption de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité, la situation au Kosovo nous rappelle que la paix, au sens large du terme, ne se résume pas à l'absence de guerre, mais qu'il s'agit davantage d'un état d'esprit, d'une inclination à la bienveillance, à la confiance et à la justice. Bien que le rapport du Secrétaire général (S/2003/996) en date du 15 octobre 2003 rende compte de nombreuses tendances fort encourageantes sur le terrain, je pense pouvoir dire au nom de tous que l'action internationale menée dans la province aborde une phase plus que jamais délicate et décisive.

L'optimiste voit une occasion à saisir dans tous les grands malheurs, tandis que le pessimiste voit un grand malheur dans toutes les occasions à saisir. Pour ne pas être pris au piège entre ces deux attitudes contraires, nous devons admettre, lorsqu'il s'agit d'analyser la situation générale au Kosovo, qu'en dépit de tous ses échecs réels et supposés, la présence internationale a fait énormément pour poser les bases nécessaires à l'installation de la démocratie dans la région. Cependant, la situation demeurera précaire et incertaine tant que la tentation de s'engager dans des manoeuvres politiques internes au Kosovo n'aura pas cédé la place à la volonté énergique et à la vision stratégique d'une société multiethnique dans laquelle tout le monde vivrait dans la sécurité et la dignité.

Comme de nombreux représentants l'ont dit avant moi, la stratégie des « normes avant le statut » conçue par la communauté internationale fournit le cadre nécessaire à un travail concret et orienté vers ces objectifs.

Nous appuyons pleinement les efforts déployés par le Représentant spécial, M. Holkeri, pour mettre en oeuvre les critères, renforcer l'état de droit et la sécurité, favoriser les retours, défendre les droits des minorités et promouvoir le développement économique.

Nous déplorons que M. Holkeri ait dû, à son entrée en fonctions, mener ses activités dans un climat

de violence dirigée contre les membres de la communauté serbe du Kosovo et contre les forces de l'ordre de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK). L'Ukraine déplore et condamne les actes de terrorisme survenus ces derniers mois dans la province et tient à dire que toutes ces explosions de haine ne font qu'entraver les processus de stabilisation en cours.

Le grand problème de la société kosovare est l'absence de dialogue interethnique, condition *sine qua non* de la stabilité et de la réforme des structures civiles. Pour être efficaces, les mesures de confiance mises en oeuvre dans la région nécessitent l'engagement de tous les acteurs, à savoir les institutions provisoires d'autonomie, les communautés locales, les autorités fédérales de la Serbie-et-Monténégro, la MINUK, les organisations régionales et internationales, ainsi que les donateurs.

Dans ce contexte, ma délégation salue l'ouverture d'un dialogue direct entre Belgrade et Pristina sur les questions concrètes d'intérêt mutuel, le 14 octobre dernier à Vienne. Il s'agit d'un pas décisif vers la normalisation de leurs relations et l'intégration de la région au sein de l'Europe. La MINUK mérite tous nos éloges pour avoir facilité et entamé ce dialogue.

Cependant, nous ne saurions taire notre déception face à l'absence de certains interlocuteurs à la rencontre de Vienne, alors que des engagements avaient été pris à Thessalonique. Qu'il me soit donc permis de joindre ma voix à celle des orateurs précédents, qui ont appelé toutes les parties à participer pleinement et sans réserve aux consultations techniques, désormais conduites au niveau des groupes d'experts. Il faut que les institutions provisoires d'autonomie du Kosovo comprennent qu'elles ont l'obligation de participer à ce dialogue.

Pour que la stabilité politique règne au Kosovo, il faut des institutions démocratiques qui soient stables et qui fonctionnent. Il importe donc de veiller à ce que le transfert, par la MINUK, des responsabilités non réservées, qui sont répertoriées au chapitre 5 du Cadre constitutionnel, s'effectue d'une manière efficace, progressive et contrôlée et à ce que les institutions provisoires du Kosovo continuent d'adopter des mesures et des lois qui répondent aux besoins urgents et concrets de la population locale. À cet égard, il importe que la MINUK soit en mesure de continuer à superviser efficacement les activités menées par les

institutions provisoires pendant et après le transfert, tout en assumant pleinement les responsabilités qui lui sont réservées.

Il y a encore beaucoup à faire avant que le Kosovo ne soit doté d'institutions judiciaires et d'une force publique opérationnelles et viables à long terme. Ma délégation pense aussi que des efforts supplémentaires devraient être faits pour combattre le terrorisme et la criminalité organisée.

Nous attendons avec intérêt l'amélioration de la situation actuelle dans le domaine des retours durables et des droits des minorités. La dernière évaluation de la situation des minorités ethniques au Kosovo faite par la mission de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe indique ce qui suit :

« les changements remarquables ... ne sont pas encore suffisamment fondamentaux pour conclure que les conditions pour un retour à grande échelle des minorités ethniques dans un futur proche existent. »

Cependant, nous estimons que les efforts concertés de la présence internationale, en étroite coopération avec Belgrade et Pristina, fourniront l'élan supplémentaire pour faire avancer le processus.

En tant que participante active à un règlement au Kosovo, l'Ukraine réaffirme sa détermination de promouvoir la paix et la sécurité dans la province et d'assurer la poursuite de la stabilisation, la réconciliation interethnique et le relèvement.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole au représentant du Japon.

M. Motomura (Japon) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir convoqué cette séance publique du Conseil de sécurité sur la situation au Kosovo. Je remercie également M. Harri Holkeri, Représentant spécial du Secrétaire général, pour son rapport détaillé.

En premier lieu, le Japon se félicite du dialogue direct qui s'est instauré le 14 octobre, à Vienne, entre les représentants du Gouvernement de la République de Serbie et ceux de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) et l'autorité kosovare. Nous estimons que ce dialogue est le résultat d'efforts sincères par les parties concernées et qu'il constitue un pas important vers le règlement de la question du Kosovo. Nous espérons sincèrement

qu'un dialogue continu entre les parties fera renaître la confiance et qu'il débouchera sur un accord concret sur les divers problèmes auxquels le Kosovo est confronté. Nous exprimons également notre profond respect et nos remerciements à M. Holkeri pour ses efforts opiniâtres afin d'amorcer le dialogue.

Le Gouvernement japonais considère que la question du Kosovo devrait être résolue sur la base de la résolution 1244 (1999) et selon la politique des « normes avant le statut » et lance un appel à toutes les parties concernées pour qu'elles adoptent une attitude prudente et retenue. En ce qui concerne la politique des « conditions à remplir avant la définition du statut » en tant qu'une méthode tangible pour résoudre la question du Kosovo, mon gouvernement a par le passé fourni une aide humanitaire et de reconstruction d'un montant approximatif de 187 millions de dollars dans divers domaines, notamment le retour des réfugiés, le logement et l'électricité.

Nous examinons avec attention l'évolution de la situation au Kosovo, notamment ce dialogue direct, et en coopération avec la communauté internationale avons l'intention de maintenir notre détermination d'assurer la stabilité et la prospérité de la région de l'Europe du Sud-Est, reconnaissant que la stabilisation de la situation au Kosovo est essentielle pour atteindre ce but.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole au représentant de l'Albanie.

M. Nesho (Albanie) (*parle en anglais*) : Je souhaiterais, Monsieur le Président, vous exprimer mes sincères félicitations pour votre excellent travail et les résultats obtenus par le Conseil de sécurité pendant le mois de votre présidence.

La délégation albanaise se félicite de la présence de M. Harri Holkeri, Représentant spécial du Secrétaire général, et lui souhaite le succès dans son importante tâche, faisant suite aux efforts couronnés de succès de tous ses prédécesseurs : le regretté M. Vieira de Mello, M. Kouchner, M. Haekkerup et M. Steiner.

La délégation albanaise accueille avec satisfaction le rapport du Secrétaire général et l'exposé détaillé fait aujourd'hui par le Représentant spécial Holkeri. Nous soulignons la détermination constante et totale de l'Albanie d'appliquer la résolution 1244 (1999) et de travailler en coopération avec tous les pays de la région afin d'arriver à une complète

intégration démocratique dans l'Union européenne et de favoriser une paix et une stabilité durable dans les Balkans.

L'Albanie se félicite de l'instauration du dialogue entre Pristina et Belgrade à Vienne et encourage à la poursuite du dialogue entre les parties sur des questions de coopération technique dans des domaines prioritaires définis par l'ONU. Les institutions politiques du Kosovo doivent comprendre que le processus de coopération entre les deux parties est le seul moyen d'établir une société démocratique et multiethnique. Commencer le dialogue fait montre d'un grand sens des responsabilités. Les institutions démocratiques du Kosovo devraient mettre quelque chose de nouveau en route, éliminant la haine et la division nationale nourries par les régimes totalitaires du passé. Le dialogue implique le progrès, pas la soumission. C'est un processus qui ne nie pas les droits légitimes et universels des peuples à l'autodétermination et à l'indépendance; au contraire, le pouvoir de la raison et la réalité incontestée lui confèrent sa légitimité en tant que processus irréversible.

La communauté internationale aurait probablement fait mieux prendre conscience du besoin de dialogue si les représentants des institutions du Kosovo s'étaient sentis légitimement en droit de représenter leur pays et d'exercer leur volonté. Le manque des pleines compétences exécutives, qui n'ont pas encore été transférées; l'impossibilité d'accélérer le rythme des privatisations afin d'assurer une économie de marché libre; et l'absence d'un cadre juridique complet pour l'économie et l'administration ont eu une influence psychologique et ont ainsi ralenti la mise en place d'un dialogue constructif.

La situation politique et les élections à venir dans les deux pays ont eu pour résultat que le processus de dialogue a été utilisé à des fins de rhétorique politique et électorale : dans de nombreux cas, ce processus a servi de propagande, une partie déclarant la victoire sur l'autre dans le but de réaffirmer son contrôle et sa domination. Le rapport du Secrétaire général fait part, de manière répétée et à juste raison, de la préoccupation soulevée par l'existence de structures parallèles au Kosovo et des nombreuses pressions qui ont entravé la création d'une société multiethnique. Il sera difficile de consolider une société multiethnique si une partie n'est pas en mesure de garantir pleinement

les libertés et droits des minorités, et si l'autre pense et agit, en réaction, comme si elle ne faisait pas partie de cette société.

Dans quelques cas, certains représentants de Belgrade font pression sur les institutions de justice des Nations Unies, qui sont indépendantes, pour qu'elles jugent les chefs des partis politiques au Kosovo qui étaient membres de la coalition internationale contre le régime criminel de Milosevic, alors qu'il n'y a jamais eu d'excuse publique pour les crimes monstrueux commis contre le peuple albanais du Kosovo, pour les fosses communes et pour le génocide du siècle passé. Les Albanais du Kosovo peuvent pardonner, mais ils ne peuvent oublier. De nouveaux messages de confiance devraient unir les deux pays.

L'Albanie estime que les demandes de la communauté internationale de « remplir les conditions avant la définition du statut » sont une priorité pour le Kosovo. Remplir ces conditions montrera le sérieux du Gouvernement kosovar s'agissant d'honorer ses engagements dans l'avenir.

La délégation albanaise avait à de nombreuses reprises préconisé que les représentants des institutions légales kosovares soient présents lors des discussions sur les responsabilités du Conseil de sécurité et les sujets pertinents à l'étude afin qu'ils puissent mieux assumer la responsabilité de leur propre avenir. Nous regrettons d'informer le Conseil que non seulement les citoyens du Kosovo, mais aussi les ministres de son gouvernement intérimaire, n'apprennent les positions et les directives du Conseil de sécurité que par les articles et les éditoriaux de la presse libre. Leur présence au sein de la délégation du Représentant spécial du Secrétaire général renforcerait leur sens des responsabilités et leur détermination de voir la Mission des Nations Unies mener à bien sa mission.

Le Président (*parle en anglais*) : Puisqu'il n'y a plus d'orateurs inscrits sur ma liste, j'invite M. Holkeri, s'il le souhaite, à faire des observations ou des remarques finales en réponse aux questions qui ont été soulevées dans la matinée.

M. Holkeri (*parle en anglais*) : Dans mon exposé au début du débat, je me suis efforcé de suivre le conseil de Lakhdar Brahimi, qui recommandait avec tant de sagesse il y a trois ans dans son rapport sur la réforme des opérations de paix des Nations Unies, que le Secrétariat « doit dire au Conseil de sécurité ce que

ce dernier doit savoir plutôt que ce qu'il veut entendre » (*S/2002/809, p. x*).

Je m'emploierai à répondre à certaines des questions posées par les membres du Conseil et par d'autres orateurs en suivant l'ordre dans lequel les orateurs sont intervenus.

Premièrement, j'ai pris acte de la préoccupation du Pakistan concernant la question « des normes avant le statut ». Toutefois, cette notion reste valable pour moi tant que le Conseil de sécurité n'aura pas décidé autrement. Conformément à la décision du Conseil, je me propose d'achever, d'ici la fin de l'année, le transfert des responsabilités non réservées aux institutions provisoires d'autonomie. Les pouvoirs réservés resteront ma responsabilité exclusive à moins que le Conseil ne prenne une décision contraire. En même temps, je me propose de faire participer les institutions provisoires d'autonomie à certains domaines réservés sans pour autant déléguer des responsabilités. Cela procédera de la création, dans différents domaines administratifs, de mécanismes de consultation.

S'agissant des observations du représentant de l'Allemagne au sujet des critères de référence, nous travaillons depuis quatre mois à la mise au point de normes pour que ces critères deviennent opérationnels. Des objectifs et des indicateurs spécifiques ont été définis. Les indicateurs permettront de déterminer le niveau d'accomplissement des acteurs locaux. Les normes et les indicateurs demeurent sous le contrôle de la communauté internationale et de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies (MINUK). Mon intention est de mettre la dernière main au plan de mise en oeuvre avant ma prochaine visite au Conseil de sécurité.

Les Ambassadeurs d'Espagne et du Royaume-Uni ont évoqué la question de la corruption. Je voudrais les assurer que les allégations sont prises au sérieux et feront l'objet d'une enquête approfondie. À cet égard, des mesures administratives ont déjà été prises.

Le représentant de l'Espagne a soulevé deux autres questions. La première, concernant les structures parallèles, a également été reprise par le représentant de la Serbie-et-Monténégro. Des structures parallèles continuent d'exister dans deux domaines du secteur public : administration et prestation des services. Ceci porte atteinte à la primauté du droit et empêche l'intégration des Serbes du Kosovo dans les institutions

provisoires d'autonomie. Dans le premier cas, nous nous attaquerons fermement aux tentatives visant à mettre en place un gouvernement parallèle au Kosovo. Dans l'autre cas, la MINUK adoptera une démarche progressive en remplaçant, par exemple, les écoles et hôpitaux parallèles par des structures des institutions provisoires d'autonomie lorsque celles-ci seront en mesure de fournir le même niveau de service. La question des structures parallèles est abordée dans mes contacts avec Belgrade. La Serbie doit manifester son attachement à la résolution 1244 (1999).

L'autre question soulevée par le représentant de l'Espagne concernait les retours. Le rythme des retours a continué à s'accélérer, avec un total de 2 653 retours enregistrés jusqu'ici cette année, dont 845 sont des Serbes. Ceci porte le nombre total des retours à 8 768. Les retours des Serbes du Kosovo ont augmenté de 50 % cette année par rapport à l'an dernier. La situation relativement aux retours dépend, à l'évidence, des conditions de sécurité sur le terrain et d'autres facteurs, surtout des possibilités d'emploi. C'est la raison pour laquelle nos tâches prioritaires dans ce domaine sont l'amélioration de la sécurité et la création de conditions économiques nécessaires sur le terrain, en coopération avec les structures administratives locales.

Le représentant du Mexique a sollicité de plus amples informations sur deux questions, la première ayant trait à l'amnistie sur les armes. L'amnistie cette année ne peut guère être considérée comme un succès. Le nombre d'armes remises a été très faible – 150 environ. Il nous faut, bien sûr, tenir compte du fait qu'il s'agit de la troisième opération du genre au Kosovo. Mais il convient de noter que, parallèlement à la remise volontaire d'armes, la Force de paix au Kosovo (KFOR) et la MINUK poursuivent l'application de mesures préventives, telles que la recherche d'armes illicites et la mise en place de postes de contrôle. Nous avons obtenu un certain succès avec la découverte récente d'armes illicites.

L'autre question soulevée par le représentant du Mexique concernait la prison de Dubrava. Le

4 septembre, les détenus de cette prison, le plus grand centre pénitentiaire du Kosovo, ont occupé un quartier de la prison et s'y sont barricadés afin de protester contre les conditions de vie, et ils ont refusé de regagner leur cellule. À la suite d'une tentative faite par les gardiens de la prison pour pénétrer dans le quartier occupé, les prisonniers ont mis le feu à leur matelas. Cinq prisonniers sont morts et 16 autres ont été blessés au cours de l'incendie qui a suivi.

Une enquête policière sur cet incident a été immédiatement lancée, et une Commission indépendante chargée de l'enquête composée de membres internationaux et locaux a été constituée pour en examiner les causes et pour faire des recommandations.

Je voudrais maintenant assurer le Représentant permanent de la Bulgarie que l'affaire Valentin Krumov reste ouverte. Toute nouvelle information qui viendrait à l'attention de la police de la MINUK serait immédiatement transmise aux autorités bulgares.

Pour terminer, je dirais que le Représentant permanent de la Russie, ainsi que d'autres orateurs aujourd'hui, ont souligné la nécessité de mener des efforts vigoureux dans des domaines tels que la sécurité du logement; l'ordre public; l'amélioration de la situation des Serbes et des autres communautés non majoritaires du Kosovo; et l'accélération des retours. Je voudrais réaffirmer que ces questions restent mes priorités principales dans cette Mission.

Le Président (*parle en anglais*) : Je sais que je parle au nom de tous les membres du Conseil quand je dis que nous vous remercions d'être venu, de nous avoir informés ce matin et répondu de manière aussi directe aux diverses questions qui ont été posées. Nous aimerions vous féliciter de l'excellent départ que vous semblez avoir pris dans l'exercice de vos importantes responsabilités, et nous savons que la tâche de diriger la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo est entre de très bonnes mains.

La séance est levée à 13 h 5.